

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Bonmont, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Conciliation sino-japonaise impossible. L'Italie et l'Europe orientale. Dans le parti des démocrates américains. Les Etats-Unis et l'indépendance des Philippines.

A Genève, le comité des dix-neuf, chargé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société des nations de suivre le conflit sino-japonais, a tenu samedi une séance décisive.

Un long communiqué a été publié à l'issue de cette séance. Il en ressort que, malgré tous les efforts déployés ces derniers jours, la procédure de conciliation a échoué. Citons le passage suivant de ce communiqué : « Après avoir pris connaissance des nouvelles propositions du gouvernement japonais et des amendements chinois au texte qu'il avait communiqué aux parties, le comité n'a pu que constater l'impossibilité de proposer une résolution acceptable pour les deux parties. »

En exécution de la mission qui lui a été confiée le 11 mars 1932, le comité des dix-neuf a décidé de commencer immédiatement la préparation du rapport au Conseil de la Société des nations.

Le comité devait se réunir de nouveau, à cet effet, ce matin, lundi. La séance du Conseil de la Ligue de Genève, qui devait se tenir ce matin, également, a été renvoyée à demain, mardi.

On prévoit la convocation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société des nations pour les premiers jours de février. L'assemblée tiendrait deux séances, l'une pour constater l'impossibilité de l'action de conciliation; l'autre pour adopter le rapport qui va être établi.

La délégation japonaise avait fait savoir, vendredi, que même dans le cas où la procédure de conciliation échouerait, elle resterait cependant à Genève. Elle suivra le développement de l'affaire en spectatrice et pour connaître les termes du rapport dont l'assemblée sera saisie.

Mais on dit que, cela fait, elle dirait adieu au siège de la Société des nations et cesserait sa collaboration à celle-ci, au moins pendant quelque temps.

Le Japon ne quitterait donc pas la Ligue définitivement et avec éclat, mais il adopterait, à son égard, une attitude à peu près semblable à celle que l'Argentine observe depuis plusieurs années.

Le journal du parti slovène de Mgr Korochetz a publié un article très intéressant sur les relations franco-italiennes et la situation des Balkans.

Ce journal yougoslave, le *Slovenets*, a rappelé que le nouvel ambassadeur de France à Rome, M. de Jouvenel, a défendu la thèse suivant laquelle « la France devrait fixer d'abord avec ses anciens alliés les modalités de la révision des traités, si cette révision est inévitable ».

C'est avec des instructions dans ce sens que M. de Jouvenel se rend à Rome, a affirmé le *Slovenets*, qui est d'avis que les pourparlers de M. Bérenger avec M. Mussolini ont dû être poussés déjà assez loin.

« A l'horizon », dit ce journal, apparaît une entente franco-italienne qui sera suivie sans doute d'un pacte italo-yougoslave, de même qu'après l'accord franco-soviétique est intervenu le pacte russo-polonais. C'est ainsi qu'on considère la question en Yougoslavie. »

Il est incontestable que des accords de ce genre éclairciraient considérablement l'atmosphère en Europe et en particulier dans les Balkans. Les Etats intéressés pourraient alors se consacrer davantage à leur politique intérieure.

Le *Slovenets* a conclu comme suit : « Nous sommes persuadés que la France saura veiller aux intérêts de son alliée, la Yougoslavie, et nous espérons que notre diplomatie saura les protéger. Nous ne pensons pas seulement à la frontière albanaise et à la côte adriatique, mais aussi à nos frères de race qui vivent, notamment, en Istrie et auxquels l'Italie fasciste refuse systématiquement tout droit à la vie nationale. »

La politique cartelliste et les projets Chéron

Paris, 21 janvier.

Nous assistons, bel et bien, à propos de l'examen des projets Chéron par la commission des finances de la Chambre française, à une nouvelle et forte offensive socialiste. Le parti de M. Léon Blum et ses alliés radicaux manœuvrent pour consolider leur cartel électoral en cartel de majorité parlementaire. Ils n'y avaient réussi qu'à moitié sous le ministère de M. Herriot. Celui-ci paraissait même de plus en plus disposé à répudier la tutelle socialiste, et ce fut là, entre autres, l'une des raisons de sa chute. Les socialistes n'ont voté contre lui qu'avec l'espoir d'avoir, pour lui succéder, un gouvernement dont la politique financière serait plus souple et plus audacieuse que la sienne. A leurs yeux, comme à ceux de M. François-Albert, M. Germain-Martin et M. Palmade n'étaient que des « réactionnaires ».

Et voici que, derrière M. Paul-Boncour, c'est M. Chéron qui entre en scène. Commentant, dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur le second douzième provisoire, le rapport courageux des experts, il écrit : « Voilà la situation; ce n'est pas la crise qui, pour la plus large part, l'a provoquée, ce sont nos fautes, c'est-à-dire des augmentations de dépenses consenties, depuis trois ou quatre ans surtout, sans prudence. » Le remède pour M. Chéron est simple : « Un effort massif, total, décisif, de redressement ». Il faut comprimer les dépenses et remplir le Trésor, puisqu'il est vide. C'est là toute l'ambition ministérielle. Quant aux mesures choisies, comme on l'a dit, « elles ne sont ni intelligentes, ni stupides, et ce n'est pas de ce point de vue qu'il faut les examiner, puisqu'elles n'ont aucun sens économique et qu'elles ne révèlent aucune politique financière ». « Il suffit de se demander si elles seront efficaces. » Et on peut estimer qu'elles le seront.

Mais les socialistes ne les voteront pas, ni dominés par eux, les radicaux qui ont partie liée avec eux. M. Léon Blum tient bon, et écrit à nouveau : « Nous estimons que, en période de crise économique, la notion purement arithmétique de l'équilibre, cette vieille routine, à la fois pédantesque et naïve, n'a plus de sens et ne doit plus avoir cours ». La majorité cartelliste de la commission des finances de la Chambre l'estime avec lui. Après avoir décidé l'amalgame du projet socialiste au projet gouvernemental, elle en est à l'élaboration d'un texte qui s'éloigne de plus en plus de celui qu'a présenté M. Chéron et dont l'économie est tout à fait différente.

En fait, le conflit existe entre la commission et le gouvernement, entre la commission qui a « socialisé » le projet du gouvernement et répudié sa doctrine d'équilibre, et le gouvernement qui n'a pas encore plié et qui ne peut plier sans se dégrader ou sacrifier M. Chéron, — à moins que celui-ci ne plie lui-même —, ni sans s'exposer à une redoutable lutte avec le Sénat. Car la Haute-Assemblée, elle aussi, sans prendre encore directement parti dans la controverse qui se poursuit entre la commission des finances de la Chambre, ou plutôt entre la majorité cartelliste de cette commission et le gouvernement, a manifesté ses sentiments, en votant l'affichage du discours de son président, M. Jeanneney, que tout le monde a considéré comme un sévère avertissement qui s'adresse aussi bien à M. Paul-Boncour qu'à M. Léon Blum.

Tandis que M. Chéron déposait ses projets sur le bureau de la Chambre, mardi dernier, M. Jeanneney, en reprenant possession de son fauteuil, le déclarait, aux applaudissements de tous ses collègues : « Un budget probe, voté à temps, voilà ce qui devrait primer tout ». Puis, faisant une claire allusion à tout l'ensemble de la situation présente, il ajouta : « Mais, il me sera bien permis de le dire, de tels errements ne sont pas imputables au Sénat. Son devoir est de les reprouver; à l'occasion, il n'y a pas manqué. Son sort a été trop souvent de les subir. La condescendance a toutefois ses limites, qui pourraient bien, un jour, être dépassées. » Suivit une critique peu voilée des méthodes gouvernementales, c'est-à-dire de la dispersion de leur temps et de leurs forces à laquelle consentent les ministres et aussi de ces récentes consultations où leur autorité s'est trouvée compromise. « Les meilleures collaborations, a dit M. Jeanneney, seront toujours celles qu'on a recherchées, point celles qu'on a subies. »

Cette dernière remarque peut aussi bien s'appliquer aux démarches des syndicats de fonctionnaires et des associations d'anciens combattants qu'aux prétentions des socialistes d'imposer leurs conceptions financières aux radicaux-socialistes et au gouvernement lui-même. Elle nous montre un Sénat pour le moins sur la défensive, tandis que, à la Chambre, jusque dans les rangs de la majorité, on commence aussi à s'émouvoir. C'est ainsi, par exemple, que la gauche radicale a protesté contre cet accord préalable des radicaux-socialistes et des socialistes, au sein de la commission des finances, qui supprime, de la part des représentants des autres partis, toute discussion devant elle : c'est ainsi encore que la commission de l'armée, après avoir entendu le ministre de la guerre, M. Daladier, a décidé, à l'unanimité, de ne consentir à aucune nouvelle diminution des crédits affectés à la défense nationale.

Samedi matin, enfin, le *Petit Parisien*, dans son analyse de la situation politique, écrivait : « Les radicaux de la commission des finances n'ont pas paru être soudés, comme le sont les membres appartenant au parti socialiste. » C'est que la lutte se poursuit entre radicaux, dont les uns tiennent pour M. Herriot et les autres pour M. François-Albert. On en a eu la preuve au cours de la passe d'armes, extrêmement vive, qui a mis ces deux hommes aux prises, lors d'une récente séance du comité exécutif extra-parlementaire du parti radical.

Bref, devant une opposition qui observe, en attendant son heure, le parti socialiste, poussant ses avantages, s'est engagé à fond, pour substituer sa politique financière aventureuse à celle de M. Chéron et du gouvernement. Il se fait fort d'avoir raison des résistances radicales et de celles du gouvernement lui-même. C'est une bataille que livre le cartel, les socialistes menant le jeu. Pour le moment, il paraît l'emporter; mais il est à savoir si chacun de ses succès partiels ne le rapproche pas de l'échec définitif. E. B.

On nous écrit : La dissolution de la Chambre par M. de Valera prouve sa foi profonde dans l'attitude sympathique des électeurs irlandais à l'égard de sa politique. Dans la dernière Chambre, il pouvait compter sur une infime mais sûre majorité. Et cette majorité n'était aucunement compromise par la fin de non-recevoir qu'il avait opposée aux requêtes des travailleurs en vue d'une augmentation de salaires. Cela ressort avec évidence du fait de la collaboration mutuelle des deux partis « Fianna Fail » et travailliste dans la campagne électorale actuelle et de l'affirmation explicite du parti travailliste, à savoir qu'il soutiendrait de nouveau M. de Valera si celui-ci obtenait la majorité des suffrages.

Mais M. de Valera voulait convaincre les grands patrons de l'industrie que son gouvernement se tenait bien stable et que les tarifs qu'il avait imposés ne seraient pas abrogés et, par conséquent, qu'on pouvait engager du capital, avec sécurité, dans l'industrie irlandaise. La politique que M. de Valera préconise aujourd'hui est identique à celle qu'il présentait en février dernier. A cette occasion, il fit deux promesses solennelles, qu'il a tenues scrupuleusement. Il a virtuellement rayé de la constitution irlandaise le serment d'allégeance au roi et il a maintenu les annuités foncières en Irlande. Cette dernière promesse, il est vrai, a valu au pays une guerre économique contre l'Angleterre, mais on s'est arrêté avec trop de complaisance aux suites de cette guerre.

Si M. de Valera revient au pouvoir, il est moralement certain que la question des annuités foncières sera l'objet d'un prompt remaniement. Le gouvernement britannique croyait que M. de Valera aurait bientôt à se désister du pouvoir. Et cet espoir entretenu était vraiment le plus grand obstacle au remaniement des annuités foncières. Cette illusion se dissipera avec le retour de M. de Valera à la gérance des affaires publiques, par une plus forte majorité.

Le but ultime du chef irlandais est de créer une république pour l'Irlande tout entière. Mais ce but, il veut l'atteindre sans rupture violente avec l'Angleterre. Il entend se servir uniquement de moyens pacifiques et constitutionnels. Rendre l'Irlande économiquement indépendante, voilà l'objet immédiat de sa politique. Il veut une Irlande qui se suffise à elle-même, une Irlande qui produise elle-même ses matières de consommation et qui manufacture ses propres produits afin de pourvoir aux nécessités de son peuple. Il prétend enlever à l'Angleterre toute possibilité d'attaquer économiquement l'Irlande comme elle le fait à l'heure présente. Et, finalement, son but avéré est d'octroyer à son pays une indépendance politique aussi étendue que le lui permettent les clauses du traité.

L'opposition, au contraire, et les divers groupes qu'elle comprend, prônent la contre-partie de cette politique. Son but est de faciliter une plus grande expansion commerciale entre l'Angleterre et l'Irlande. A cet effet, on propose d'améliorer la qualité des produits de consommation et d'en augmenter la quantité. En réclamant des tarifs préférentiels on compte obtenir le monopole de la plupart des marchés anglais pour denrées alimentaires. L'Irlande, en retour, achèterait à l'Angleterre la totalité de ses produits manufacturés. L'opposition préconise une politique qui s'oppose à tout ce qui pourrait créer des différends entre les deux nations.

Le ministère de dix mois de M. de Valera a donné un démenti aux faussetés répandues par les agences sur son compte. Il s'est montré le promoteur de la paix intérieure. Il a dirigé toutes ses forces vers l'assurance d'une paix permanente entre l'Irlande et l'Angleterre. Il s'est montré, en outre, un réformateur catholique, parce que sa politique sociale est basée entièrement sur les encyclopes *Reum Novam* de Léon XIII et *Quadragesimo Anno* de Pie XI.

Comme président du Conseil de la Société des nations, il s'est révélé un homme d'Etat de premier rang. Sa compréhension claire des problèmes difficiles et l'allure vive et décidée avec laquelle il les a traités a été pour tous un sujet de profonde admiration.

Parmi tous les témoignages publics d'estime dont on gratifia sa carrière d'homme d'Etat, il faut noter celui de sir John Simon, à la Chambre des communes du parlement britannique. Ce qui, à Genève, a été particulièrement souligné, c'a été l'attitude de M. de Valera comme champion des droits des petites nations, lors de son discours inaugural à l'assemblée générale de la Ligue.

Mais les dernières paroles de ce discours mémorable ont particulièrement éveillé dans le cœur de tous les catholiques des sentiments de légitime fierté. Du haut de la tribune de cette salle où jamais le Nom suprême de Dieu n'avait été publiquement invoqué, M. de Valera a donné à tous un témoignage éloquent et public de sa foi catholique et de la foi de son peuple, lorsqu'il demanda à Dieu de bénir

Une élection à la Chambre française
Beauvais, 23 janvier.

Au scrutin de ballottage, M. Uhry, socialiste, a été élu député de la deuxième circonscription de Senlis, par 5997 voix, contre M. Chauvel, républicain socialiste, précédemment élu et invalidé par la Chambre (5627 voix).

M. de Valera

On nous écrit : La dissolution de la Chambre par M. de Valera prouve sa foi profonde dans l'attitude sympathique des électeurs irlandais à l'égard de sa politique. Dans la dernière Chambre, il pouvait compter sur une infime mais sûre majorité. Et cette majorité n'était aucunement compromise par la fin de non-recevoir qu'il avait opposée aux requêtes des travailleurs en vue d'une augmentation de salaires. Cela ressort avec évidence du fait de la collaboration mutuelle des deux partis « Fianna Fail » et travailliste dans la campagne électorale actuelle et de l'affirmation explicite du parti travailliste, à savoir qu'il soutiendrait de nouveau M. de Valera si celui-ci obtenait la majorité des suffrages.

Mais M. de Valera voulait convaincre les grands patrons de l'industrie que son gouvernement se tenait bien stable et que les tarifs qu'il avait imposés ne seraient pas abrogés et, par conséquent, qu'on pouvait engager du capital, avec sécurité, dans l'industrie irlandaise.

La politique que M. de Valera préconise aujourd'hui est identique à celle qu'il présentait en février dernier. A cette occasion, il fit deux promesses solennelles, qu'il a tenues scrupuleusement. Il a virtuellement rayé de la constitution irlandaise le serment d'allégeance au roi et il a maintenu les annuités foncières en Irlande. Cette dernière promesse, il est vrai, a valu au pays une guerre économique contre l'Angleterre, mais on s'est arrêté avec trop de complaisance aux suites de cette guerre.

Si M. de Valera revient au pouvoir, il est moralement certain que la question des annuités foncières sera l'objet d'un prompt remaniement. Le gouvernement britannique croyait que M. de Valera aurait bientôt à se désister du pouvoir. Et cet espoir entretenu était vraiment le plus grand obstacle au remaniement des annuités foncières. Cette illusion se dissipera avec le retour de M. de Valera à la gérance des affaires publiques, par une plus forte majorité.

Le but ultime du chef irlandais est de créer une république pour l'Irlande tout entière. Mais ce but, il veut l'atteindre sans rupture violente avec l'Angleterre. Il entend se servir uniquement de moyens pacifiques et constitutionnels. Rendre l'Irlande économiquement indépendante, voilà l'objet immédiat de sa politique. Il veut une Irlande qui se suffise à elle-même, une Irlande qui produise elle-même ses matières de consommation et qui manufacture ses propres produits afin de pourvoir aux nécessités de son peuple. Il prétend enlever à l'Angleterre toute possibilité d'attaquer économiquement l'Irlande comme elle le fait à l'heure présente. Et, finalement, son but avéré est d'octroyer à son pays une indépendance politique aussi étendue que le lui permettent les clauses du traité.

L'opposition, au contraire, et les divers groupes qu'elle comprend, prônent la contre-partie de cette politique. Son but est de faciliter une plus grande expansion commerciale entre l'Angleterre et l'Irlande. A cet effet, on propose d'améliorer la qualité des produits de consommation et d'en augmenter la quantité. En réclamant des tarifs préférentiels on compte obtenir le monopole de la plupart des marchés anglais pour denrées alimentaires. L'Irlande, en retour, achèterait à l'Angleterre la totalité de ses produits manufacturés. L'opposition préconise une politique qui s'oppose à tout ce qui pourrait créer des différends entre les deux nations.

Le ministère de dix mois de M. de Valera a donné un démenti aux faussetés répandues par les agences sur son compte. Il s'est montré le promoteur de la paix intérieure. Il a dirigé toutes ses forces vers l'assurance d'une paix permanente entre l'Irlande et l'Angleterre. Il s'est montré, en outre, un réformateur catholique, parce que sa politique sociale est basée entièrement sur les encyclopes *Reum Novam* de Léon XIII et *Quadragesimo Anno* de Pie XI.

Comme président du Conseil de la Société des nations, il s'est révélé un homme d'Etat de premier rang. Sa compréhension claire des problèmes difficiles et l'allure vive et décidée avec laquelle il les a traités a été pour tous un sujet de profonde admiration.

Parmi tous les témoignages publics d'estime dont on gratifia sa carrière d'homme d'Etat, il faut noter celui de sir John Simon, à la Chambre des communes du parlement britannique. Ce qui, à Genève, a été particulièrement souligné, c'a été l'attitude de M. de Valera comme champion des droits des petites nations, lors de son discours inaugural à l'assemblée générale de la Ligue.

et de guider les délibérations de l'assemblée. La catholique Irlandaise maintiendra sans doute sa confiance en lui par le vote de demain mardi.

J. Ryan.
(Nous tenons à faire remarquer que M. le conseiller fédéral Motta, qui a été président de l'Assemblée générale de la Société des nations, n'a pas manqué non plus de manifester ses sentiments chrétiens dans le discours qu'il eut à faire en cette qualité. — *Réd.*)

Dublin, 22 janvier.
Une bagarre s'est produite entre factions rivales. Sept membres de l'association des camarades de l'armée, organisation rivale de l'armée républicaine irlandaise, ont été blessés.

Tralle, 23 janvier.
Une échauffourée s'est produite au cours d'une réunion publique organisée par le parti Cosgrave, à Tralle, dans le comté de Kerry. Une vingtaine de personnes ont été blessées.

Dublin, 23 janvier.
Le parti communiste irlandais a publié un manifeste par lequel il s'engage à soutenir M. de Valera et exhorte les travailleurs révolutionnaires d'Irlande à contribuer de tous leurs efforts à lui conquérir une majorité.

Ce manifeste risque de faire beaucoup de tort à M. de Valera.

Les crimes politiques en Bulgarie

Sofia, 22 janvier.
Les protogérovistes ont publié que, depuis le 7 juillet 1928, c'est-à-dire depuis le meurtre du vieux général Protogérov par les amis du jeune Ivan Mihailof, plus de 150 des leurs avaient été mis à mort par les mihailovistes. La recrudescence des attentats et des assassinats auxquels se livrent presque impunément les deux bandes rivales n'a pas été sans créer des difficultés au bloc national. Chacune des factions macédoniennes avait prié la Chambre bulgare d'intervenir, se prétendant persécutée et accusant l'autre de trahison et de « conspiration terroriste ». Chacune d'elles accusait également l'autre d'être au service des communistes ou d'un Etat voisin.

Depuis 1928, le gouvernement n'a pu agir ; il s'est borné à faire opérer quelques arrestations, mais il faut noter que les détenus s'assassinent entre eux et que le dernier exploit de ce genre a été l'exécution du meurtrier du journaliste Eftimof, en traitement à l'hôpital de la prison, par une infirmière mihailoviste.

En désespoir de cause, le président de l'Union des officiers de réserve, le général Sirmanof, s'est lui-même chargé de la tâche ingrate de réconcilier les belligérants et de les amener à faire la paix. On ne croit guère, toutefois, au succès de sa mission, les mihailovistes ne pouvant, pour des raisons de prestige, terminer la lutte sans victoire marquée et les protogérovistes ne consentant à démobiliser que si on leur assure la vie sauve et la liberté de se développer.

Avant la rentrée de la Diète japonaise

Tokio, 22 janvier.
A la veille de la rentrée de la Diète, les partis seiyukai et minseitō ont tenu de grandes réunions et ont adopté des résolutions sur la politique intérieure et étrangère.

Le parti minseitō déclare dans sa résolution que le Japon doit maintenir son attitude équilibrée dans la question du litige de la Mandchourie, et qu'en cela « il sera en accord avec la justice internationale ».

Cette résolution recommande à la nation japonaise de garder un front uni en cette affaire et fait ressortir qu'il est nécessaire de stabiliser la monnaie et de contrôler les changes ainsi que les industries.

La résolution adoptée par le parti seiyukai note que les prétentions du Japon au sujet de la Mandchourie, basées sur le maintien de la paix en Extrême-Orient, commencent à être reconnues par les membres de la Société des nations.

Elle ajoute que l'attitude du Japon dans cette question ne sera pas modifiée, ni par les circonstances, ni par une pression de l'étranger. Enfin, elle espère que la nation ira résolument de l'avant, malgré les difficultés, et souligne la nécessité « d'un retour prochain à un gouvernement constitutionnel établi suivant la formule de ce parti ».

L'Autriche a surmonté la crise financière

Munich, 20 janvier.
Le chancelier fédéral autrichien est arrivé ce matin à Munich.

M. Dollfuss a dit que l'Autriche était finalement parvenue à surmonter la crise. Le déficit budgétaire de 1932 a pu être comblé et le projet de budget de 1933 équilibre les recettes et les dépenses. Le chancelier Dollfuss a ajouté que l'Autriche s'efforce de vivre en paix avec tous les Etats d'Europe. Le monde doit comprendre, ajouta M. Dollfuss, que l'Autriche, en tant qu'Etat allemand indépendant, est appelée à avoir les liens plus étroits d'amitié avec l'Allemagne. Cette situation est résultante des liens de sang et d'histoire entre les deux pays et de leur situation géographique particulière.

Les paysans russes bridés

Moscou, 20 janvier.
On vient de publier une décision du gouvernement au sujet de la livraison obligatoire du blé par les kolkhoses (exploitations collectives) et par les paysans individuels. Cette décision supprime le système des stocks et oblige les kolkhoses et les paysans individuels à livrer à l'Etat leurs céréales suivant les prix et les quantités fixés par celui-ci. Elle établit les pénalités applicables en cas de manquement.

Manifestations politiques en Allemagne

Berlin, 22 janvier.
La grande manifestation des hitlériens s'est déroulée calmement. La police avait pris des mesures d'ordre très importantes. Pendant le défilé, quelques petites collisions se sont produites avec des adversaires politiques. Plusieurs personnes furent ainsi blessées, dont un policier.

Déjà dans la nuit de samedi à dimanche, des collisions s'étaient produites dans différents quartiers de la ville. Toute la police berlinoise avait été mise de piquet. La place Bülow, la place Nicolaï et les rues avoisinantes furent barrées. La maison Karl Liebknecht fut occupée par la police de sûreté. Des agents prêts à intervenir étaient postés sur les toits des immeubles et une automobile blindée avait été amenée sur la place Bülow.

Hitler arriva vers midi, accompagné de son état-major. Il glorifia Horst Wessel, poète, auteur de l'hymne de combat hitlérien. Une couronne fut offerte au nom de l'ex-kronprinz. La dislocation se déroula ensuite sans incidents graves. Jusqu'à 4 h. de l'après-midi, on comptait une vingtaine de blessés et une soixantaine d'arrestations.

Le défilé des sections fut ové et applaudi, ou sifflé par le public. A l'est de la ville, des hitlériens ont renversé sur la chaussée des tonneaux de pétrole et l'ont enflammé.

Au centre de la ville un cortège de 1500 communistes fut dispersé par la police, qui fit usage de ses armes à feu. Deux personnes furent blessées.

Parmi les 22 blessés, se trouvent quatre agents de police, dont un très grièvement atteint. La plupart des individus arrêtés sont des communistes.

Cologne, 23 janvier.
Des désordres provoqués par les communistes se sont produits dans l'après-midi d'hier dimanche. La police fut contrainte dans un cas, à faire usage de ses armes. Deux personnes furent grièvement blessées. Plusieurs agents ont également reçu quelques blessures.

Cologne, 23 janvier.
De nouveaux désordres se sont produits dans la vieille ville, où ils prirent un caractère plus sérieux que ceux de l'après-midi. Trois personnes ont été transportées à l'hôpital dans un état grave. Tout le quartier est bloqué par la police.

Des voitures transportant des agents patrouillaient dans les rues, ordonnant la fermeture des fenêtres.

UN COUP DE MAIN FASCISTE EN TCHÉCO-SLOVAQUIE

Brünn, 23 janvier.
Dans la nuit de samedi à hier dimanche, vers 1 h. du matin, une cinquantaine de jeunes gens ont essayé de pénétrer dans la caserne d'un régiment à pied stationné dans un faubourg de la ville de Brünn, en Moravie. Ils avaient à leur tête un lieutenant de réserve, réputé pour son caractère exalté, qui les incita sous prétexte de sauvegarder la liberté de réunion fasciste.

Après un conciliabule tenu à minuit dans un ravin aux environs de Brünn, le lieutenant convainquit les jeunes gens, dont quelques-uns escaladèrent le mur de la caserne et réussirent à désarmer la garde par ruse.

La troupe et la police, aussitôt alarmées, purent arrêter une partie des agresseurs, tandis que le reste s'enfuyait après une courte fusillade. Un des agresseurs a été tué et deux autres ont été blessés. Deux soldats sont également blessés, dont un grièvement.

Brünn, 23 janvier.
L'assaut tenté contre la caserne d'infanterie a causé dans toute la ville une émotion considérable. 33 personnes sont sous les verrous. L'instigateur de toute l'affaire, le premier lieutenant de réserve Kobzinek, a pris la fuite. Trois civils ont été grièvement blessés, l'un d'eux même mortellement, au cours des opérations effectuées par la police et la troupe pour rétablir l'ordre aux alentours de la caserne.

L'enquête a révélé que les coupables sont des fascistes.

BRUIT D'ATTENTAT EN MANDCHOURIE

Changhai, 22 janvier.
Le bruit court que le premier ministre mandchou Tcheng Sia Siou aurait été tué par une bombe à la gare de Chang-Chouni et que le général Muto, ambassadeur japonais aurait été sérieusement blessé.

Les espions russes

Stockholm, 23 janvier.
A Stockholm, un employé du syndicat soviétique des naphthes, nommé Oscar Palmquist, inculpé d'espionnage au profit de la Russie, serait prochainement déféré aux tribunaux et jugé à huis clos.

NOUVELLES DIVERSES

Le roi Alexandre de Serbie et la reine Marie sont partis hier dimanche pour Sinaïa (Roumanie), pour une brève visite non officielle au roi de Roumanie ; ils sont accompagnés par M. Yevitch, ministre des affaires étrangères.

— On dit que l'intention du gouvernement grec formé par M. Vénizélos est de demander au Sénat la dissolution de la Chambre des députés ; M. Vénizélos dispose au Sénat d'une énorme majorité.

— L'Agence bulgare annonce que l'information suivant laquelle le gouvernement bulgare envisagerait de suspendre le service de la dette étrangère est absolument fautive et tendancieuse.

— Alphonse XIII, ex-roi d'Espagne, est parti pour un voyage dans les Indes.

90 MILLIONS DE JAPONAIS

Tokio, 22 janvier.
Les résultats du recensement général de 1930 qui viennent d'être publiés indiquent que le Japon et ses colonies ont une population totale de 90,396,043 âmes. La population de la métropole est de 64,450,005 habitants dont 32,390,155 hommes et 32,059,850 femmes, soit un excédent de plus de 330,000 hommes.

Tokio compte 5,408,000 habitants. La densité de population au Japon est de 169 habitants par kilomètre carré.

La grève de Londres

Londres, 22 janvier.
Sept nouveaux garages ont décidé de se joindre à la grève des transports et le total des grévistes se monte maintenant à 13,000.

Un certain nombre d'employés des tramways ont résolu de faire grève, par sympathie avec leurs camarades des compagnies d'autobus.

Londres, 23 janvier.
Une grande activité règne au siège de l'Union des ouvriers des transports, où l'on s'efforce, d'accord avec la compagnie des autobus, d'obtenir une reprise du travail.

Le comité exécutif de l'Union des transports a publié un communiqué recommandant aux employés du service des autobus de reprendre leur travail. On s'attend à l'extinction graduelle du mouvement de grève.

Les autonomistes bretons

Paris, 23 janvier.
On mande de Rennes au *Journal* que, poursuivant son enquête sur les attentats autonomistes bretons de Rennes et d'Ingrandes, la police mobile a opéré plusieurs perquisitions dans les maisons des adhérents du parti nationaliste breton *Var Zao* à Guingamp. Un des premiers visés, le directeur du journal *Var Zao*, a déclaré que la perquisition effectuée à son domicile était illégale. On a également perquisitionné chez le barde breton Louis Morice.

A LA CHASSE DES COMMUNISTES

Budapest, 22 janvier.
Après de laborieuses recherches, la police a réussi à découvrir une nouvelle centrale d'agitation communiste et une imprimerie clandestine dans un faubourg de Pest-Ujhely. Près de 200 kg. de tracts et autres imprimés ont été confisqués. Onze membres de la brigade volante chargée de distribuer les tracts révolutionnaires ont été arrêtés, ainsi que deux employés de commerce fortement compromis dans cette affaire.

Une monnaie d'aumône hongroise

Budapest, 22 janvier.
Le conseil municipal de Budapest a décidé de faire frapper par la Monnaie d'Etat trois millions de pièces de 1, 2, 5 et 10 hellers destinées uniquement à être distribuées aux mendiants à la place d'autres aumônes. Ces pièces seront mises en circulation par la régie des tabacs. Contre remise à l'autorité des pièces qu'ils auront reçues, les mendiants obtiendront non du bon argent, mais de la nourriture, ou d'autres secours.

LES AFFAIRES DE ROUMANIE

Bucarest, 22 janvier.
Le professeur Fortu, arrêté pour ses attaques contre le gouvernement et la couronne, a été relâché.

Une invocation antianglaise

Le Caire, 22 janvier.
« Dieu nous délivre des Britanniques ! » C'est en ces termes que Nahas pacha, ancien président du Conseil, a terminé une prière publique dans une mosquée. Après avoir prononcé ces paroles, Nahas pacha, se tournant vers les nombreux fidèles qui remplissaient l'édifice, leur a demandé de répéter avec lui cette invocation.

Echos de partout

UNE SITUATION MAL ASSURÉE

La mort prématurée de l'ancien président Coolidge a causé aux Etats-Unis une vive sensation. On déclare maintenant qu'elle est due au surmenage terrible de la Maison-Blanche. — C'est l'emploi le plus redoutable de tout le pays, écrit la presse américaine avec un ensemble touchant.

Conséquence inattendue de cette constatation de fait, les compagnies d'assurances sur la vie ne veulent plus assurer les présidents !

M. Franklin Roosevelt sera la première victime de cette mesure.

MOT DE LA FIN

Un député, à la Chambre française :
— Monsieur le ministre a paru m'écouter d'un œil bienveillant...

Pour la langue française

Quelques personnes prononcent encore *kangrène* le mot *gangrène*. Cette prononciation a été correcte jusqu'en 1878, date de l'édition précédente du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui s'est rendue à la protestation de Littré et a changé en *gangrène* le mot que les éditions antérieures faisaient prononcer *kangrène*.

AU PAYS VALAISAN

La participation radicale au gouvernement. — Autour d'une route. — La session du Grand Conseil.

Jusqu'en 1927, le parti libéral-radical valaisan était représenté au Conseil d'Etat par un de ses adhérents. A cette époque, M. Edmond Delacoste, de Monthey, qui occupait ce poste depuis le départ de M. Couchepin, nommé juge fédéral, mourut. Le parti radical fut prié par le comité conservateur cantonal de désigner le successeur du regretté chef des Travaux publics, mais les personnages pressentis ayant décliné cet honneur et cette charge et, d'autre part, les dispositions constitutionnelles qui interdisent l'élection de plus d'un conseiller d'Etat par district restreignant le choix, le parti libéral-radical répondit « qu'il se trouvait obligé par les circonstances de renoncer momentanément à participer au gouvernement ».

Ce refus fut interprété comme un coup de tête et le comité conservateur fit savoir au parti libéral-radical qu'il « entendait réserver entièrement son attitude pour l'avenir et rester seul juge du moment où il conviendrait d'offrir à nouveau au parti radical une place au Conseil d'Etat ». Le siège de M. Delacoste fut donc dévolu à un conservateur et le gouvernement composé uniquement de membres de la majorité.

Au renouvellement de 1929, il ne fut presque pas question de la participation libérale-radical ; aussi les cinq conseillers d'Etat sortants furent-ils réélus sans opposition.

Or, voici que la question revient sur le tapis pour l'élection du mois de mars prochain. Il semble bien que, cette fois, la minorité libérale-radical soit disposée à reprendre la tradition interrompue en 1927. Son chef et porte-parole attitré, M. le conseiller national Camille Crittin, a écrit dans le *Confédéré* que, si la participation était proposée, « la minorité libérale-radical l'examinerait avec la conscience, le sérieux et le patriotisme qu'exige un problème à la fois aussi grave et délicat ».

Jusqu'ici, le parti conservateur n'a pas fait, que nous sachions, les avances envisagées sinon attendues ; il n'est pas certain, du reste, que ces avances soient faites pour le prochain renouvellement du Conseil d'Etat, étant donné qu'aucune vacance n'est prévue dans ce corps. Dans ces conditions — à moins de circonstances fortuites — il est à présumer que le *status quo* sera maintenu jusqu'à ce qu'un siège devienne disponible par suite de décès ou de démission.

On a été quelque peu déçu à Sion et dans quelques communes de la région du renvoi à des temps meilleurs de la construction de la route qui devait relier le chef-lieu à Montana-Station. On espérait que la « route du Rawyl » contribuerait au développement touristique de la vieille cité épiscopale et des charmants villages de Grimisiat et d'Ayent qu'elle devait traverser. Hélas ! comme dit la chanson : « C'était un rêve, un joli rêve, trop beau pour être vrai ».

Nos concitoyens de Sierre, qui ne voyaient pas de bon œil la construction projetée, n'auront pas été fâchés du sort qui a été fait par l'autorité fédérale à la route du Rawyl. Ils craignaient, à tort selon les uns, que la nouvelle route ne détournât une partie du trafic de la « cité du soleil » au bénéfice du chef-lieu du canton : vieille rivalité des deux jolis bourgs valaisans ! Il faut reconnaître, d'ailleurs, avec les pouvoirs publics fédéraux, que le projet n'est pas de ceux dont la réalisation s'impose à bref délai, puisque la célèbre station de Montana est déjà reliée à la plaine par deux routes carrossables partant de Sierre et de la station ferroviaire de Granges-Lens. Quand le temps de la « grande pénitence » sera passé, l'idée de relier plus directement le chef-lieu à la grande station climatique de Montana sera sans doute reprise et réalisée.

Le Grand Conseil a terminé samedi matin la seconde partie de sa session ordinaire d'automne, qu'on avait renvoyée à janvier. Le principal objet à l'ordre du jour était le nouveau projet de loi sur la construction, l'entretien et la classification des routes. Il n'a pas pu être liquidé, et la Haute-Assemblée s'est donné rendez-vous pour les derniers jours de ce mois et le commencement de février. C'est que l'œuvre législative est des plus épineuses, attendu que les intérêts matériels de l'Etat et des communes sont en jeu, les deux parties cherchant à rejeter le fardeau l'une sur l'autre.

Parmi les autres objets importants qui ont été traités au cours de cette session parlementaire, il convient de signaler la loi sur la protection ouvrière, qui a été adoptée et devra être soumise à la sanction populaire. Malheureusement, cette œuvre législative ne satisfait pas pleinement le monde hôtelier et cafetier en ce sens qu'elle modifie certains usages touchant l'emploi du personnel. On en a eu un écho jeudi passé à la réunion annuelle des cafetiers et restaurateurs, à Brigue, où il fut proposé de recueillir des fonds parmi les membres, en vue de combattre la nouvelle loi.

La motion Crittin sur la réforme de l'enseignement primaire et secondaire a été suivie avec beaucoup d'intérêt et a donné lieu à un exposé historique des plus fouillés sur l'enseignement en Valais, par M. Escher, directeur de l'instruction publique.

Au nombre des pétitions, nous relèverons celle d'un confrère, relative à la demande de levée de l'immunité parlementaire contre un conseiller d'Etat qui, au cours d'une séance du Grand Conseil, l'a traité de « rédacteur famélique, prêt à toutes les pirouettes pour un os à ronger ».

La responsabilité d'un conseiller d'Etat est

régie par la loi du 21 mai 1840 laquelle formule en son article 6 que « toute plainte contre les membres du Conseil d'Etat, pour les actes relatifs à l'exercice de leurs fonctions, doit être portée au Grand Conseil ». « Aucune action pénale ne peut être dirigée contre eux qu'en vertu d'une décision spéciale de ce corps. Cette décision doit être précédée de l'examen d'une commission, des explications du Conseil d'Etat et de la défense de l'accusé ».

Cependant, de bons juristes prétendent que cette loi presque centenaire est tombée en désuétude et que les conseillers d'Etat sont, comme le commun des citoyens, justiciables des tribunaux ordinaires.

Quoi qu'il en soit, la demande de levée de l'immunité a été renvoyée à une session ultérieure afin de laisser au Conseil d'Etat le soin de consulter le tribunal fédéral sur la validité de la loi du 21 mai 1840.

Le corps enseignant du district de Sion, ainsi que les professeurs et élèves des écoles normales, ont grandement apprécié la conférence que vient de faire à Sion, à l'occasion d'une assemblée pédagogique, M. l'abbé Dévaud, professeur de pédagogie à l'université de Fribourg. Le sujet de la conférence était : *La pédagogie soviétique*. Comme à l'ordinaire, l'éminent professeur a traité son sujet avec beaucoup d'âme et une documentation serrée qui a fait l'admiration du corps enseignant. Présenté par M^{lle} Carraux, présidente de la Société valaisanne des institutrices, le distingué conférencier a été remercié par M. le Dr Mungisch, inspecteur scolaire du district de Sion.

La crise aux Chemins de fer fédéraux

Malgré la reprise saisonnière, les résultats de décembre offrent l'image d'un trafic en recul.

Les transports de voyageurs sont relativement satisfaisants. Le chiffre des voyageurs a été de 9,035,000, soit 721,888 de moins qu'en décembre 1931. Les recettes sont descendues à 9,611,000 fr., ce qui représente un recul de 7,2 %. Par rapport à celles de décembre 1930, elles ont baissé de 16,3 %.

Pour toute l'année 1932 (les résultats des trois derniers mois sont approximatifs), le nombre des voyageurs s'est élevé à 115,837,572 (6,7 % de moins qu'en 1931). Les recettes (136,541,051 fr.) ont reculé de 14,181,517 fr. ou 9,41 %. Comparées à celles de 1930, elles ont diminué de 14,19 %.

En trafic-marchandises, le chiffre des tonnes transportées en décembre a baissé de 1,352,506 à 1,207,000, ce qui se traduit aux recettes (16,436,000 fr.) par un recul de 12,41 %.

Il a été transporté, en 1932, 2,527,338 tonnes de moins qu'en 1931. Les recettes totales du trafic-marchandises se sont élevées à 193,462,809 fr., c'est-à-dire 29,265,378 fr. de moins que l'année précédente. Le recul est de 13,14 % ; au regard des résultats de 1930, il est de 16,63 %.

Les recettes d'exploitation se sont chiffrées par 28,346,000 fr. en décembre et par 342,457,566 fr. en 1932. Par rapport à celles de 1931, elles ont diminué de 44,469,506 fr., soit de 11,49 % ; comparativement à celles de 1930, le recul est de 15,53 %.

Les dépenses d'exploitation ont pu, en décembre, être abaissées à 20,994,000 francs, c'est-à-dire de 2,26 %. Pour les douze mois de 1932 elles se montent à 259,202,869 francs, soit 8,372,022 fr. ou 3,13 % de moins qu'en 1931 ; par rapport à celles de 1930, elles ont diminué de 5,16 %.

L'excédent des recettes d'exploitation est, en décembre, de 7,352,000 fr., c'est-à-dire 3,672,377 fr. de moins qu'en 1931 ; pour l'année entière, le recul atteint 36,097,484 francs, soit 30,24 %.

Le compte de profits et pertes se soldera probablement par un déficit de 50 millions.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS ARGOVIENNES

En Argovie, la loi cantonale sur l'assurance-chômage et la prévoyance, dont le vote était recommandé par tous les partis, a été acceptée hier, dimanche, par 40,630 oui contre 13,390 non. La loi prévoit le versement aux caisses d'assurance-chômage syndicales et paritaires de subventions cantonales pouvant atteindre 20 à 30 % des prestations desdites caisses. La loi prévoit aussi le versement de secours de crise et d'allocations d'hiver aux chômeurs non assurés ayant déjà reçu les indemnités régulières. Si le besoin s'en fait sentir, il sera créé une caisse cantonale d'assurance-chômage.

Pour le renouvellement du Conseil d'Etat, les conseillers actuels, présentés par les partis bourgeois, ont tous été réélus : MM. Fritz Zaugg (parti paysan), par 29,861 voix ; Stalder (catholique-conservateur), par 29,815 ; Emile Keller (radical), par 29,684 ; et Albert Studler (parti paysan), par 29,411. Le conseiller d'Etat socialiste Siegrist n'a pas obtenu la majorité requise. Il faudra une nouvelle élection.

DANS LA COMMUNE DE MONTREUX

Hier dimanche, les électeurs de la commune de Montreux-Châtelard ont ratifié par 938 voix contre 850 la décision prise par le conseil communal, autorisant la municipalité à garantir pendant dix ans un emprunt hypothécaire en deuxième rang qui sera contracté par la société d'habitations pour la construction d'un bâtiment local.

L'IMPOSITION DU TABAC

Communiqué par la direction générale des douanes :
La direction générale des douanes n'a pas l'intention d'entamer une polémique avec les quelques fabricants de cigarettes qui font opposition au projet du Conseil fédéral.

Cependant, les publications du groupe dissident contenant des erreurs et des inexactitudes graves, une mise au point s'impose.
1° Il est acquis que le nouveau régime n'exercera aucune influence sur le prix du cigare et du tabac de pipe. Personne ne le conteste.

2° Le message constate que la cigarette, notamment la cigarette foncée (celle-ci représentant les 2/3 de la consommation totale), supportera la plus grande portion de la charge fiscale complémentaire. Cela n'a pas été passé sous silence. Cela fut, au contraire, catégoriquement affirmé. Toutefois, sous le nouveau régime, la cigarette foncée restera, malgré l'augmentation prévue, beaucoup moins frappée que la cigarette en tabac d'Orient. En effet, la charge totale, par mille pièces, est de 10 fr. 30 pour les cigarettes foncées et de 14 fr. 37 pour les cigarettes d'Orient. Contrairement aux affirmations des opposants, elle serait donc de 40 % plus élevée pour la cigarette d'Orient que pour la cigarette foncée.

3° La déclaration catégorique que ni la cigarette foncée ni la claire ne renchériront a été donnée par dix fabricants, dont nous ne pouvons mettre en doute la parole. Cinq de ces fabricants produisent la cigarette foncée et non pas deux, comme l'affirment les opposants.

4° Les fabricants de cigarettes qui ont déclaré ne pas augmenter leurs prix actuels produisent 87 % de la consommation totale. Si on ne tient compte que des cigarettes foncées, leur production représente le 91 %. Les fabricants dissidents qui cherchent à influencer le public par des informations tendancieuses produisent le 9 % seulement des cigarettes foncées. Sous le nouveau régime, comme sous le régime actuel, les fabricants travaillant dans des conditions normales des tabacs suisses ou étrangers de bonne qualité pourront parfaitement exister. Seuls, les fabricants de produits inférieurs vendus parfois à la faveur de désignations de provenance inexactes pourraient en être gênés. Cela ne sera ni un inconvénient pour le fisc, ni un désavantage pour le fumeur. Il est donc inexact de prétendre que le projet favorisera l'absorption des petites entreprises par les grandes.

5° La contre-proposition des dissidents est inacceptable.
a) Elle exigerait un contrôle qui serait fatalement tracassier. On sait que, pendant des années, la direction générale des douanes s'est appliquée à réaliser un système simple et pratique, qui est accepté par tous les fabricants parce qu'il a pleinement fait ses preuves à la satisfaction de tous les intéressés.

b) La moins-value du rendement fiscal du contre-projet ne serait pas de 380,000 francs, mais de plus de 3 millions.

6° Pour augmenter le rendement du contre-projet, les dissidents tablent sur une importation de 75,000 quintaux, c'est-à-dire sur l'importation extraordinairement élevée de 1931. Or, l'expérience indique clairement que l'importation moyenne est de beaucoup inférieure aux chiffres adoptés par les opposants. Les conclusions concernant le rendement du contre-projet sont donc erronées.

7° Le contre-projet est inacceptable pour le fabricant parce que trop compliqué. Il est encore inacceptable pour le fisc parce que le rendement serait insuffisant. Pourquoi s'acharner à vouloir écarter un système simple accepté par la grande majorité, pour lui substituer un système compliqué et tracassier auquel fabricants et détaillants feront fatalement opposition ? Le désir d'empêcher l'amélioration de la recette fiscale seul explique cette attitude.

Gymnastique et places de jeux

Au cours de la séance tenue en commun, à Aarau, l'ancien et le nouveau comités de la Société fédérale de gymnastique ont pris connaissance d'une lettre du comité d'organisation de la fête fédérale communiquant le résultat définitif des comptes, qui bouclent par un bénéfice inespéré de 100,000 francs. Le nombre des spectateurs a dépassé de loin les prévisions les plus optimistes, puisque plus de 100,000 personnes ont assisté à la fête.

Conformément au règlement fixant l'emploi d'un bénéfice éventuel, cette somme servira, en grande partie, à la construction d'une nouvelle salle de gymnastique (20,000 fr.) et à l'aménagement d'une place de jeux et de gymnastique (45,000 fr.) à Aarau.

L'affectation d'une somme de 45,000 fr., prélevée sur le bénéfice de la fête, à l'aménagement d'une place de jeux et de gymnastique n'a rien qui puisse nous surprendre, car la question des places de jeux est indissolublement liée à l'enseignement de la gymnastique depuis que le manuel fédéral a accordé une si large part aux jeux dans les leçons. En Suisse alémanique, il a été fait de louables efforts pour doter les écoles de places de jeux. En effet, un grand nombre d'établissements scolaires ont, à proximité, des emplacements (qu'il ne faut pas comparer avec les grands stades modernes, très coûteux) possédant les installations indispensables à la pratique de certains jeux, des pistes droites et circulaires pour les courses, des places pour les différents sauts, ainsi que des appareils de gymnastique. En mettant de telles places à la disposition des écoliers et de la jeunesse, on facilite l'application du manuel fédéral, dont les préceptes sont inspirés de l'hygiène, de la science et de l'expérience.

Les sports qui, d'une manière générale, ne peuvent être pratiqués qu'à partir d'un certain âge offrent le grand avantage d'une activité en plein air. Il paraît donc normal et même absolument nécessaire que la gymnastique qui s'occupe de l'individu dès l'enfance déjà puisse, du moins pendant la bonne saison, être donnée en plein air. Or, dans notre canton, les places de jeux, abstraction faite de celles qui sont réservées uniquement à des sociétés, ne sont pas nombreuses, ce qui nous amène à conclure que la gymnastique scolaire, si l'on veut qu'elle rende ce qu'on attend d'elle, supporte une attention plus grande et traduisant par des mesures de nature à permettre un enseignement conforme au manuel fédéral.

Tous les grands pays environnants ont compris l'utilité des places de jeux, dans l'éducation physique, mais les uns ont apporté plus d'empressement à satisfaire les nécessités de cette éducation. Ainsi, en France, où il a été créé un sous-secrétariat à l'éducation physique, il s'est fait, sous ce rapport, assez récemment, un travail intéressant. Une enquête a été ordonnée afin de connaître le nombre et l'état des stades et places de jeux, et cette enquête a révélé l'insuffisance des terrains mis à la disposition des écoliers et de la jeunesse. En vue de doter chaque commune d'un terrain de jeux, l'éducation physique devant être assurée au même titre que l'éducation intellectuelle et morale, le sous-secrétariat à l'éducation physique fit établir des plans accompagnés de devis, puis, munis de ces renseignements, il a pu commencer la réalisation de son programme. Grâce à une somme de 30 millions que la commission nationale a mise à sa disposition, il a, à l'heure actuelle, fait procéder à l'aménagement ou à l'amélioration de 400 terrains et prévu la transformation de 800 autres.

ARMÉE SUISSE

Un exploit de nos soldats skieurs

Un détachement, fort de 36 hommes, sous le commandement du capitaine Guisan, instructeur technique de la compagnie de skieurs, brigade de montagne 3, accompagné des premiers-lieutenants Gautard et Charles et Pierre de Kalbermaten, est parti lundi dernier, le matin, de Brétaye, pour atteindre, le même jour, dans la soirée, La Lenk.

Le détachement passa le col du Neilleret, Les Diablerets, le Col du Pillon, Gsteig, le Krinnenpass, Lauenen, la chaîne du Truttli-berg et La Lenk ; la dernière partie du parcours fut effectuée de nuit. Le lendemain, le détachement quitta La Lenk, fit l'ascension du Tauben, descendit le Turbachal, monta au Hornberg, gagna Saanenmoos, puis Gstaad.

Le troisième jour, passage du col des Enderets par le lac d'Arnon, puis descente sur le lac Retaud, les Diablerets et retour à Brétaye par le Neilleret. Le parcours total était de 180 km. environ, avec environ 4000 mètres de différence de niveau, chaque jour.

Les soldats n'ont marqué aucune fatigue après une aussi rude performance, faite avec le paquetage réduit, mais avec les cordes, le piolet et les crampons.
C'est là un beau témoignage de la santé physique et morale, de l'endurance et de la force de nos soldats montagnards.

AGRICULTURE

La situation de l'agriculture

Il ressort d'une communication du secrétariat de l'Union suisse des paysans que le produit brut de l'agriculture suisse en 1932 s'élève à 1,281,800,000 francs (1,403,300,000 francs en 1931), soit une diminution d'environ 122 millions de francs, et de 250 millions comparativement à l'année 1929. Cette diminution provient principalement de la baisse des prix des produits agricoles.

Par rapport à 1914, le chiffre indice des prix des produits agricoles qui était de 154 en 1930 n'est plus en 1932 que de 138. Pour les produits laitiers et fromagers, la diminution est de 38 millions de francs ; elle est de 35 millions sur le produit de l'élevage de la race bovine et de 16 millions pour la race porcine.

AVIATION

Un anniversaire

On nous écrit :
Aujourd'hui, 23 janvier, il y a vingt ans que les Pyrénées furent franchies pour la première fois par un avion, dont l'audacieux pilote était notre compatriote Oscar Bider. Parti de Pau où il avait obtenu brillamment son brevet d'aviateur, Bider, après avoir survolé la montagne et fait une courte escale pour se ravitailler en benzine, était arrivé d'une traite jusqu'à Madrid. Ce raid, considéré à l'époque comme merveilleux, suscita partout une grande admiration, et, à son retour au pays, Bider fut fêté comme un triomphateur.

L'« Are-en-Ciel » est arrivé à Buenos-Ayres. L'avion géant français Arc-en-Ciel est arrivé samedi, à midi, à Buenos-Ayres.

Mermoz a déclaré que, de Buenos-Ayres, il avait l'intention de se rendre à Santiago-du-Chili ; il devra, pour cela, traverser la Cordillère des Andes.

Un Tartarin anglais

L'aviateur anglais Hope a fait, dans le Daily Mirror un récit ultrafantaisiste de son voyage à la recherche de Hinkler. A l'en croire, il a couru les plus grands dangers pendant six heures de vol audacieux.

La réalité est qu'il a volé 31 minutes, de Lausanne à Vétroz, et qu'il a flâné 24 heures en touriste, jouissant du temps merveilleux qu'il faisait là-bas, pendant qu'on le croyait au Wetterhorn.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Une amende de cinq millions

Une grave affaire de fausse licence d'exportation vient d'être découverte à Bruxelles. Elle porte sur une expédition de 84,000 kilos de beurre et représente un préjudice d'un million pour l'Etat. Le coupable, un nommé Cayman, d'Anvers, a été arrêté.

En plus d'une amende de 5 millions, il aura à répondre devant la justice du fait d'exportations frauduleuses.

Six personnes dans la même famille périssent asphyxiées

Un incendie d'une grande violence a éclaté, samedi, à Grenade (Espagne du sud), dans un magasin de droguerie. Les flammes trouvant une proie facile dans les marchandises entassées se sont transmises à toute la maison. Le feu s'est propagé à une fabrique de bonbons. Le propriétaire du magasin, qui habitait au-dessus de ce dernier avec sa famille, est sorti pour donner l'alarme ; malheureusement, les pompiers n'avaient pas de bouche d'eau à leur portée. L'incendie a pris très rapidement des proportions considérables. La femme, les quatre enfants et la nièce du droguiste n'ayant pas pu s'échapper à temps sont morts asphyxiés.

Des mineurs sauvés

Au Luxembourg, les sauveteurs ont atteint les mineurs ensevelis dans une galerie de mine de Rodange et les ont remontés à l'air libre. Ils sont sains et saufs tous les six.

L'incendie de l'« Atlantique »

Le rapport de l'enquête judiciaire effectuée par le Parquet à bord de l'« Atlantique » est terminé. L'envisage diverses hypothèses en premier lieu desquelles celle d'un court-circuit causé par la chute d'objets déplacés par le roulis dans une cabine. Il ne relève aucun indice de malveillance.

Une criminelle

La police d'Emichow (Tchécoslovaquie) a arrêté, samedi, une femme de trente-neuf ans qui avait assassiné sa tante, la veuve Halam, dans des conditions particulièrement sauvages. Après avoir asséné plusieurs coups de marteau sur la tête de sa victime, la meurtrière arrosa celle-ci de pétrole et y mit le feu.

Un bandit corse

Le célèbre bandit corse Spada se serait réfugié en Grande-Bretagne, où il aurait réussi à débarquer il y a environ un mois.

SUISSE

Collision de tramway

Hier après midi, dimanche, à Lausanne, un tramway allant à la patinoire de Sainte-Catherine a été tamponné par un autre convoi allant dans la même direction, la vitre placée devant le conducteur étant recouverte de givre.

Une dizaine de voyageurs ont été légèrement blessés. Quatre ont pu continuer sans autre leur route et trois autres ont été pansés à l'hôpital avant de repartir. L'état des autres blessés est sans gravité.

Le temps

La neige et le froid en France

A Limoges, un froid très vif, avivé par un vent glacial, a succédé, samedi, aux abondantes chutes de neige des précédents jours. Le thermomètre est descendu, en certains endroits, jusqu'à -15°.

Dans le Velay (Haute-Loire), la neige est tombée à nouveau abondamment ; la tempête fait rage sur les plateaux, où les communications sont difficiles et dangereuses.

Dans le Gard, la neige recouvre les hauteurs des montagnes cévenoles ; elle atteint quarante-cinq centimètres dans la région d'Espérou.

A Châlons-sur-Marne, après quelques jours d'une température radoucie, le froid s'est fait de nouveau sentir. Le thermomètre marquait, samedi, -10 degrés en plaine.

Par suite de la neige tombée en abondance dans la partie montagneuse de l'Hérault, les autobus assurant le service de Rodez à Montpellier, Millau et Lodève sont bloqués depuis trois jours au Caylar. Des camions et des voitures de tourisme ont dû également chercher refuge dans cette commune. Toutes communications étant interrompues vers Montpellier ou Lodève, un autobus a dû être abandonné et il est complètement recouvert par la neige. Des équipes de travailleurs ont été envoyées pour débayer la route. Depuis longtemps on n'avait vu pareille abondance de neige.

Hier matin dimanche, on a enregistré, près de Bordeaux, 12 degrés au-dessous de zéro. Il neige par places. Le froid a déjà atteint le canal de la Manche où la température était hier matin de 8 à 9 degrés au-dessous de zéro. Il ne faut pas encore compter, pour le moment, sur une diminution du froid.

PETITE GAZETTE

Le mariage de M. Montagu Norman

M. Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre, a épousé, samedi matin, Mme Priscilla Worsthorne, qui, il y a quelques années, fut membre du conseil municipal de Londres.

LA SANTÉ PUBLIQUE

La pneumonie à bord d'un vaisseau

Le cuirassé Vaillant est arrivé hier matin dimanche à Gibraltar à l'improviste en raison de plusieurs cas de pneumonie qui s'étaient déclarés à bord de ce navire de guerre anglais. Un chauffeur est mort et un fusilier marin a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

Dernière heure

Le problème des dettes de guerre

Paris, 23 janvier.

On mande de New-York au Temps :

L'ouverture de négociations en vue de la révision de la dette de guerre de la Grande-Bretagne est maintenant définitivement décidée. Des négociations avec les autres pays débiteurs auront lieu ultérieurement. De puissantes influences antifranchaises s'exercent évidemment au Congrès et ailleurs, grandement aidées par l'attitude de la Chambre française à l'occasion de l'échéance du 15 décembre.

Le règlement avec la Grande-Bretagne aurait pour base le paiement d'une somme forfaitaire de 800 millions de dollars au moyen de l'émission d'un emprunt aux Etats-Unis. Si cet arrangement, comme on l'espère, est approuvé par le prochain Congrès, il est à craindre, d'autre part, que les autres nations débitrices n'obtiennent que des conditions beaucoup moins favorables qu'il n'était prévu à l'origine.

Au cas où aucun arrangement n'interviendrait avec ces dernières, il faut s'attendre à des représailles commerciales ou financières ainsi que l'ont suggéré plusieurs sénateurs. C'est du moins l'opinion qui prévaut chez les financiers où on suit avec la plus grande attention le développement de la situation.

Dans les milieux qui sont au courant de la véritable situation de l'Europe, on déplore le différend franco-américain et on espère que des mesures seront prises très prochainement pour empêcher les extrémistes d'accroître leur campagne antifranchaise lorsque le nouveau congrès entrera en session.

Washington, 23 janvier.

« La présence de nations autres que la Grande-Bretagne sera nécessaire avant longtemps dans la discussion des problèmes économiques. » Telle est l'opinion exprimée samedi par le sénateur Borah, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères.

« L'empressement mis par M. Roosevelt à inviter la Grande-Bretagne à plaider sa cause a une signification très grande et très encourageante, a-t-il ajouté ; mais avant que nous allions bien loin dans la discussion de ces problèmes économiques, la présence d'autres nations sera nécessaire et peut-être sera-t-il alors possible de faire de grandes choses. »

M. Roosevelt

songe à ses futurs collaborateurs

Warm Springs (Georgie), 23 janvier.

(Reuter.) — M. Roosevelt est arrivé à Warm Springs où il compte rester une dizaine de jours. Le nouveau président américain, croit-on généralement, va s'occuper du choix de ses ministres. Selon les indices qu'on possède, à ce sujet, il serait disposé à choisir M. Owen Young comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. M. Norman Davis pourrait rester ainsi en contact avec les puissances étrangères, probablement en tant qu'ambassadeur. Le poste de Londres lui serait peut-être confié. M. Roosevelt aurait saisi l'avantage de bénéficier des conseils de deux des Américains connaissant le mieux les affaires d'Europe au moment où vont s'engager les discussions sur les dettes et celles relatives à la conférence économique.

L'affaire de Brünn

Brünn, 23 janvier.

A la suite des incidents qui se dérouleront aux alentours de la caserne d'infanterie (voir 2^{me} page) la police a procédé à des perquisitions au domicile des chefs du mouvement fasciste, soit auprès d'une septantaine de personnes, dont le dirigeant de l'organisation, M. Gayda. De nombreux documents ont été saisis. L'enquête se poursuit. Des mandats d'arrêt ont été décernés contre l'instigateur de l'affaire, Kobzinek, et l'un de ses complices. Le calme règne dans tout le reste du pays.

Bagarre politique en Rhénanie

Cologne, 23 janvier.

(Wolf.) — 4 personnes ont été blessées au cours d'une collision avec la police, dans la soirée d'hier.

Elections

à un synode protestant d'Allemagne

Weimar, 23 janvier.

(Wolf.) — Les élections au synode religieux de Thuringe se sont déroulées hier dimanche. La majorité des voix sont allées à la liste nationaliste-sociale, qui a obtenu 13 mandats.

Elections au Liechtenstein

Vaduz, 23 janvier.

Les élections communales ont eu lieu dans le Liechtenstein. Le parti bourgeois au gouvernement a obtenu 67 conseillers municipaux, le parti populaire, 18, le parti ouvrier, 2, et le parti de l'économie libre, 1.

Le parti des bourgeois a conquis la mairie d'Eschen et de Schellenberg ; il a perdu celle de Triesenberg, gagnée par le parti populaire.

France, Syrie, Liban

Beirut, 23 janvier.

Le haut-commissaire français en Syrie, M. Ponsot, est revenu de Paris, où il a discuté le projet de traité franco-syrien et eut des pourparlers avec le comité syro-palestinien.

M. Ponsot a rapporté de Paris un projet de traité qu'on espère voir agréer par les nationalistes syriens. Dans ce cas, la Syrie serait admise dans la Société des nations au bout de deux ans.

La question de l'unité syrienne serait résolue dans le sens que les deux gouvernements de Latakia (territoire des Alaouites) et celui de Djebel druse (territoire des Druses), administrés jusqu'ici comme des colonies, seraient incorporés à la République syrienne, en conservant une certaine autonomie.

La République libanaise, par contre, resterait pour 20 ans sous le protectorat français, puis un plébiscite déciderait de son incorporation éventuelle à la Syrie.

Le programme travailliste anglais

Londres, 23 janvier.

(Havas.) — Sir Charles Trevelyan, ancien ministre de l'éducation dans le gouvernement travailliste, a exposé le programme du parti et a déclaré : « Nous acceptons le mot de révolution comme le peuple anglais l'a accepté en 1640 et en 1832. » Il a ajouté que, si l'égoïsme des classes dirigeantes peut amener une révolution, il espérait cependant qu'elle serait constitutionnelle, mais il fallait en tout cas qu'elle fût décisive. « Il faut que le parti travailliste sache d'avance à dit l'orateur, le sort qu'il réserve aux lords si ceux-ci s'opposent aux mesures sociales. »

Les sièges suburbicaires

Cité du Vatican, 23 janvier.

On avait beaucoup parlé, ces temps derniers, d'une prochaine réforme des sièges suburbicaires, et l'on prétendait même que le Consistoire n'avait été, jusqu'à ce jour, retardé que dans l'attente de la réalisation de cette réforme.

Les sièges suburbicaires sont les sept diocèses qui entourent Rome, à savoir : Frascati, Ostie, Albano, Velletri, Palestrina, Torton et Santa Rufina, Sabina et Poggio Mirteto et à la tête desquels sont placés six cardinaux (le siège d'Ostie étant réservé au doyen du Sacré-Collège en plus du siège qu'il occupait auparavant) qui, de ce fait même, composent l'ordre des cardinaux-évêques.

On prêtait même l'intention au Saint-Siège d'unifier l'administration de ces diocèses et d'en confier la direction effective à des secrétaires résidentiels, les cardinaux n'en conservant que le titre. Or, si l'on en croit les bruits qui courent dans les milieux généralement bien informés, on semblerait abandonner l'idée de cette réforme et tout se bornerait à la nomination d'un évêque suffragant de la part des cardinaux qui, pour raisons de santé ou de travail, ne pourraient pas s'occuper personnellement de la direction du diocèse.

Mais une autre question se pose, celle du remplacement des titulaires des deux sièges de Palestrina et de Velletri, le cardinal Vannutelli étant mort en 1930, et le cardinal Pempili en 1931. Le siège d'Ostie, qui était occupé par le cardinal Vannutelli, alors doyen du Sacré-Collège, passa automatiquement, à la mort de celui-ci, au cardinal Granito di Belmonte. Les nominations des évêques des sièges suburbicaires se font au cours du Consistoire. Deux des cardinaux de curie, de l'ordre des prêtres, devront ainsi, lors du prochain Consistoire, être désignés en suivant l'ordre de doyeneté. Les deux premiers candidats seraient, dans l'ordre, les cardinaux Pierre Gasparri et Biletti. Mais ceux-ci ont déjà renoncé, dans le temps, à ce privilège. Suivraient les cardinaux Fruhwirth, Scapinelli et Locatelli qui, à ce qu'on pense, renonceraient également. Ce sont donc les cardinaux Cerretti et Sincero qui, selon toute vraisemblance, seraient appelés à combler les vides de l'ordre des cardinaux-évêques.

Des milliers de gens chassés de Moscou par 30 degrés de froid

Paris, 23 janvier.

On mande de Moscou au Petit Parisien :

Le souci de chacun est de savoir s'il recevra un passeport ou l'autorisation de rester à Moscou. Certaine partie de la population moscovite doit, en effet, quitter la ville et aller Dieu sait où, car les dirigeants veulent décongestionner la capitale. L'institution du « passeport unique » qui rappelle les plus fâcheux procédés de l'ancien régime et que les bolchévistes se vantaient d'avoir supprimé, a créé dans la population déjà harrassée par les difficultés alimentaires, un état de véritable angoisse. Par suite de l'état des transports, le départ de nombreux milliers de personnes hors de la capitale par une température de 30 degrés au-dessous de zéro que nous subissons actuellement va se faire dans des conditions extrêmement pénibles.

L'opération a commencé samedi et les gares sont déjà encombrées.

SUISSE

Un faux bruit

Berne, 23 janvier.

Le Giornale d'Italia a publié que la Suisse et la Yougoslavie avaient signé une convention au sujet de la livraison de matériel de guerre et que le Conseil fédéral serait interpellé, à ce sujet, au Conseil national.

Dans les milieux officiels, on déclare que cette information est dénuée de fondement. Il n'existe aucune convention de ce genre entre les deux gouvernements et on n'a nulle connaissance du dépôt d'une interpellation à ce sujet.

Une statue de Waldman

Zurich, 23 janvier.

Le sculpteur Haller a été chargé par un comité privé de faire une statue équestre de Hans Waldmann, le célèbre bourgmestre, qui commanda les Zurichois à la bataille de Morat, se rendit impopulaire par ses allures de dictateur et fut renversé et exécuté en 1489. La statue serait placée sur la rive gauche de la Limmat, près du pont du Münster.

Un communiste roulé

Schaffhouse, 23 janvier.

Le secrétaire de l'Internationale communiste d'opposition Heinrich Brandler, de Berlin, devait assister à Schaffhouse à une réunion du parti communiste d'opposition. Mais comme, depuis 1923, il lui est interdit d'entrer dans le pays, il a été arrêté à la frontière et refoulé sur l'ordre du procureur de la Confédération.

DE L'OR!

Depuis quelques mois, les chercheurs d'or se sont jetés sur le territoire de la tribu des Kavirondos, au pays de Kénya, colonie anglaise de l'Afrique orientale.

Les Kavirondos, pasteurs et agriculteurs, vivent leurs terres envahies, leurs pâturages, leurs cultures, leurs vergers ravagés par les chercheurs d'or. Ils ont protesté. On leur avait promis qu'on ne leur prendrait jamais leurs terres. Il y a à ce sujet une ordonnance de 1930 qui a force de loi. Mais, en décembre, le conseil législatif de la colonie de Kénya, rassemblé à Nairobi, avec l'agrément du ministre anglais des colonies, a décidé que les Kavirondos seraient expropriés lorsque des champs aurifères seraient trouvés en leur possession.

Il est vrai que les Kavirondos seraient

indemnisés; mais ils le seront en argent, tandis qu'il eût fallu leur garantir d'autres terres en compensation de celles qu'on leur enlevait. L'argent brûle dans la main du nègre; rien n'est plus facile que de lui faire dépenser, en le volant, par-dessus le marché.

Malheureusement, on sait quelles sont, pour l'ordinaire, les mœurs des chercheurs d'or. Aussi doit-on craindre que la paisible population nègre du Kénya ne soit bientôt infectée par le contact d'aventuriers sans foi ni loi.

En Angleterre, l'opinion s'émeut, à la voix des journaux, du manque de parole commis vis-à-vis des nègres du Kénya. Leur population est de 2 millions 500,000 âmes; le nombre des colons blancs est de 2500. Leurs égards pour la race autochtone sont minces.



LA RECHERCHE DE L'OR AU KENYA

ARCHÉOLOGIE

Découverte de squelettes dans les ruines d'une ancienne cité

A la suite de fouilles récentes exécutées à Colchester (Essex), sur l'emplacement de l'ancienne cité de Camalodunum et qui avaient mis au jour les ruines d'un château et d'une chapelle saxonne, on a découvert sept squelettes, espacés en quatre groupes. On croit qu'il s'agit de victimes de la reine des Iceniens, Boadicee, célèbre dans l'histoire par la destruction des villes de Londres et de Colchester, qu'elle avait fait incendier.

Entre les bâtiments avancés, le château et la chapelle, on a retrouvé d'autres ruines dont on n'a pu déterminer exactement la destination, des murailles à différents angles, ainsi que des vestiges de fenêtres d'appartement et une baie de porte.

La découverte de Jolimont

La récente découverte de tombes du VI^{me} siècle sur le versant sud-est de la colline de Jolimont, entre les lacs de Neuchâtel et de Bière, a été faite non pas sur le territoire de Neuchâtel, comme il a été dit par erreur, mais dans le canton de Berne, à l'ouest de Cerlier, au cours des fouilles pour la fondation d'une maison nouvelle.

Nous avons pu étudier sur place, à proximité du vieux cimetière de Cerlier et de la lisière des bois de Jolimont, cette trouvaille intéressante.

Les squelettes étaient alignés, les uns côte à côte et les autres en une autre rangée, dans des fosses creusées dans la molasse d'un cimetière de la colline de Jolimont, dominant la pittoresque localité de Cerlier.

On n'a pas découvert d'armes, mais quelques boucles de ceinturons identiques à celles trouvées sur l'autre versant de Jolimont, en mai 1923, ce qui prouve qu'il s'agit de tombes allemandes.

La colline de Jolimont, riche en tumulus, doit receler encore bien des surprises archéologiques. F.-L. Ritter, prof., art.-peintre.

LES SPORTS

Le football international

A Amsterdam, hier dimanche, en présence de 30,000 personnes, l'équipe suisse de football a battu l'équipe hollandaise par 2 buts à 0.

L'équipe suisse était composée comme suit : Sèchehaye; Weiler, Minelli; Gilardoni, Imhof, Spiller; Jack, Abegglen, Jäggi, Abegglen et von Känel.

Les Suisses, qui ont joué avec courage et confiance et qui ont, pour une fois, eu quelque chance, ont remporté une belle victoire sur des footballeurs taillés en athlètes, mais dont le jeu était passablement désordonné. En arrière, Sèchehaye et Minelli ont été les meilleurs joueurs. Comme d'habitude, la ligne intermédiaire a mieux joué en défense qu'en attaque. En avant, von Känel et Jäggi se sont particulièrement distingués. Ce sont eux qui ont marqué les deux buts.

C'était le dixième match Hollande-Suisse. Jusqu'à présent, l'équipe qui se déplaçait avait toujours été vaincue par celle qui jouait dans son pays. Mais hier, il n'en a, comme on voit, pas été ainsi.

La Suisse a remporté six victoires; la Hollande, quatre. Le compte des buts marqués est le suivant : Suisse, 24; Hollande, 20.

A Soleure, l'équipe B n'a pu que faire match nul, 0 à 0, contre l'équipe alsacienne. De part et d'autre, les joueurs ont manqué de belles occasions de marquer des buts. Le froid et la neige furent pour beaucoup dans cette imprécision.

FRIBOURG

Les cours généraux à l'Université

Samedi soir, à 5 heures, le second cycle des cours généraux de l'Université a été inauguré d'une façon magistrale par M. le professeur Lampert, devant un public nombreux. M. le professeur Lampert a su, dans sa conférence allemande, développer d'une façon claire, précise et originale, la théorie chrétienne de l'Etat, dans un raccourci impressionnant. On sentait bien que notre savant professeur de droit public et canonique était chez lui dans ce domaine, et qu'il aurait eu de la matière pour une bonne vingtaine de conférences.

Dans chaque Etat, nous trouvons à la base de l'organisation juridique une doctrine déterminée, a exposé M. Lampert. A l'époque contemporaine, ce sont les théories et les doctrines subversives et dissolvantes qui prédominent dans la conception de l'Etat, et c'est avec celles-là que les principes chrétiens ont été amenés à se mesurer dans un duel formidable. Seuls, les principes chrétiens peuvent assurer à l'Etat une base solide. Eux seuls garantissent à la société une organisation naturelle et raisonnable.

Tel n'est pas le cas pour les principes individualistes qui sont aujourd'hui en honneur et qui cherchent à assurer à chaque individu un maximum de liberté en face d'un minimum de devoirs. Cela doit conduire nécessairement à une désorganisation de la société par la défaite inévitable de l'individu faible et isolé, en annulant le principe d'une dépendance organique des individus les uns des autres, en vertu de la solidarité chrétienne, qui est seule capable d'imprégner la société de ses devoirs sociaux.

L'organisation sociale de la communauté fait partie intégrante de la doctrine chrétienne et personne ne peut, dès lors, se prévaloir d'une inadmissible indifférence en matière politique.

La conception chrétienne de l'Etat est caractérisée par le principe de l'autorité, qui a sa source, d'après la doctrine de saint Pierre et de saint Paul, en Dieu, et non dans la volonté du peuple, comme l'a enseigné Rousseau. Il n'y a que le principe de l'autorité, avec la compétence légitime qu'elle confère, qui combattrait victorieusement les théories révolutionnaires. L'athéisme s'est révélé incapable de fonder une autorité.

Avec cela, le principe chrétien de l'autorité est la meilleure sauvegarde contre l'arbitraire et l'absolutisme. C'est lui encore qui est le fondement de l'autre critère distinctif de l'Etat chrétien; le droit et l'ordre créé et maintenu par le droit. Tout cela à l'encontre des doctrines positivistes erronées, qui voudraient mettre à la base du droit le Dieu-Etat et qui considèrent comme droit, seulement, les lois promulguées par les divers gouvernements.

En terminant son éloquent et profond exposé, M. Lampert a eu soin de souligner que la conception chrétienne de l'Etat réclame le bien-être et l'aisance suffisante des citoyens.

A 6 heures, S. Exc. Mgr Besson inaugura le cycle français des conférences. Il l'a fait avec l'éloquence et l'autorité qui lui sont propres, en développant devant son auditoire ce thème: *Patriotisme et internationalisme*.

Le patriotisme est une vertu morale qui incline à s'acquiescer envers la patrie de toutes les obligations qu'elle impose et de tous les témoignages d'amour dont elle est digne. Il y a, dans le patriotisme, la part du sentiment et la part du devoir. La nature prescrit un amour de prédilection et de dévouement pour le pays qui nous a donné le jour et dans lequel nous avons grandi, si bien que le bon citoyen ne doit pas craindre d'affronter, pour sa patrie, même la mort, s'il le faut.

Mgr Besson a montré comment la sainte Ecriture et les enseignements des théologiens et des Souverains Pontifes sont en parfait accord sur ce point avec le droit naturel. Il a souligné que le patriotisme est une vertu particulièrement digne d'être aimée, soit à cause des citoyens suisses, parce que notre patrie est particulièrement digne d'être aimée, soit à cause de la sagesse de ses institutions, soit à cause de la vie paisible et heureuse que l'on y mène, beaucoup plus que dans d'autres pays.

Le patriotisme bien compris nous impose des devoirs envers les autorités civiles qui gouvernent la nation. Le peuple est libre, en soi, de choisir la forme de gouvernement qu'il préfère, pourvu qu'elle concoure au bien public; il décide si la souveraineté doit être exercée par plusieurs ou par un seul; il désigne directement ou indirectement celui ou ceux à qui elle appartient; mais la source même de l'autorité n'est pas dans le peuple; elle est en Dieu. Mgr Besson rappelle que cette haute idée de l'autorité, enseignée avec insistance par les papes modernes, est une garantie d'ordre et de prospérité pour les pays; les fidèles qui mettent en pratique cet enseignement seront, bien entendu, des citoyens exemplaires.

La vertu mal comprise peut entraîner des suites dangereuses. Il ne faut pas mettre la patrie au-dessus de tout, lui asservissant non seulement les corps, mais les âmes. Il ne faut pas non plus tomber dans un excès de nationalisme qui permette à un Etat de méconnaître les exigences de la morale dans ses rapports

EMPLATRE POUR ALCOCK

Un soulagement pour ceux qui souffrent de rhumatismes, Lumbago, Névrite, Sciaticque, etc. Les emplâtres pour marque ALCOCK, Fr. 1.25 à tout. s les pharmacies. Le meilleur emplâtre pour américains, fabriqué aux U.S.A.

SUPPRIME LA DOULEUR

En Gros: F. UHLMANN-TRAUD S. A., Genève
Sole Agents pour la Suisse.

avec les autres Etats. Nos derniers papes n'ont cessé de mettre en garde contre ce double abus, dont l'un deviendrait pour les citoyens un asservissement, et dont l'autre serait, au point de vue international, une injustice.

Mgr Besson, après avoir montré comment la doctrine catholique sauvegardée à la fois le patriotisme et la vraie fraternité internationale, a invité ses auditeurs à s'unir à toutes les bonnes volontés qui, dans les temps troublés où nous sommes, s'efforcent de rendre possibles le désarmement moral et la paix.

Grand Conseil

Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire, pour le mardi 7 février, à 9 heures. Ordre du jour de la séance du 7 février: 1^o Compte rendu de l'Etat pour l'année 1931; 2^o validations.

TRACTANDA DE LA SESSION

Projets de lois et de décrets

Projet de loi organique sur les établissements de Bellechasse (2^{me} débat). Id. sur l'assistance judiciaire. Id. réduisant les jetons de présence des députés au Grand Conseil. Id. modifiant partiellement la loi du 26 mai 1869 sur le notariat. Id. modifiant certains droits d'enregistrement.

Projet de décret autorisant l'achat d'un immeuble, à Courtepin, pour le poste de gendarmerie. Id. relatif à une aide financière aux Chemins de fer électriques.

Messages et rapports administratifs

Compte rendu de l'Etat pour l'année 1931. — Grâces. — Validation de l'élection du 15 janvier pour la nomination d'un membre du Conseil d'Etat. — Validation du mandat législatif de MM. Albert Bourqui, à Murist, et Henri Chatagny, à Corserey. — Messages divers.

Nominations

Nomination d'un membre de la commission d'économie publique ensuite du décès de M. Alexis Rosset. Id. d'un membre de la commission des naturalisations ensuite du décès de M. Louis Ellgass. Id. d'un membre du conseil d'administration de la Banque de l'Etat ensuite du décès de M. Alphonse Gobet. Id. d'un censeur de la Banque de l'Etat ensuite du décès de M. Alexis Rosset. Id. de l'intendant des bâtiments (architecte cantonal) ensuite de l'expiration des fonctions du titulaire, M. Edmond Latetlin.

Le projet de loi réduisant les jetons de présence des députés au Grand Conseil porte que les jetons de présence des membres du Grand Conseil sont réduits à 6 fr. pour les députés habitant la ville de Fribourg ou sa banlieue et à 14 fr. pour les députés domiciliés en dehors de cette circonscription.

Cela avait été décidé dans la session de novembre, mais il fallait donner à cette décision force légale.

Dans les postes

La Direction des postes a appelé M. Charles Esseiva, actuellement aide de 1^{re} classe à Fribourg, aux fonctions de buraliste et facteur à Céligny.

Conférence de Belles-Lettres

On nous prie d'annoncer que l'écrivain allemand Ludwig, dont le livre: *Le monde tel que je l'ai vu*, a fait dernièrement quelque bruit, donnera demain mardi, à 8 h. 1/2 du soir, au Capitole, une conférence sur: *Les Etats-Unis d'Europe*, sous les auspices de Belles-Lettres.

La nouvelle église de Wünnewil

La nouvelle église de Wünnewil a été mise sous toit à la fin de décembre, conformément au programme. Les travaux avaient commencé en avril 1932, et la rapidité de l'exécution de cette imposante construction est tout à l'honneur de l'architecte, M. A. Genoud, et des entrepreneurs de maçonnerie, MM. Perler et Weber. Il est juste de féliciter également M. Gicot, ingénieur, qui a fait les calculs de béton armé, et surtout de la voûte grandiose qui forme le plafond de l'église. L'édifice, dont les dimensions sont considérables, est de style moderne, tout en s'adaptant parfaitement aux traditions du pays et au paysage. Il dotera Wünnewil d'une maison de Dieu digne de ce nom. La construction sera terminée dans le courant de l'été prochain.

A Châtel-Saint-Denis

L'administration des postes a admis à la retraite M. Henri Colliard, qui fut pendant trente années consécutives un facteur exemplaire dans la cité châteloise.

Elle lui a désigné un successeur en la personne de M. Max Villard.

Les collègues de travail de M. Louis Pilloud et de M. François Lambert, tous deux employés aux Chemins de fer électriques de la Gruyère, n'ont pas voulu se séparer de leurs plus anciens camarades sans leur témoigner leur gratitude. Trente ans accomplis au service de notre réseau secondaire fribourgeois méritaient une mention spéciale. C'est ce qu'ont fait ressortir au cours d'une réunion intime M. Paul Pauli, conducteur, et M. Albert Maradan, chef de gare. La population veveysanne gardera longtemps le souvenir de ces fidèles employés.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Association fribourgeoise du commerce de détail. — Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2, au local du Club alpin (bâtiment des Postes, 2^{me} étage), conférence de M. le directeur Delabays, sur: *La comptabilité et le calcul rationnel du prix de revient*.

A NOS ABONNÉS

Les cartes de remboursement pour l'abonnement de 1933 sont mises en circulation dès ce jour. Nos abonnés voudront bien leur faire bon accueil afin d'éviter une interruption dans l'envoi du journal.

Une haute distinction scientifique

La Société de médecine du canton de Fribourg a tenu hier dimanche son assemblée générale. Elle a en l'occasion de témoigner à l'un de ses membres les plus méritants ses sentiments de chaleureuse et confraternelle sympathie. En effet, elle a appris, par la bouche de son président, que M. le docteur Gustave Clément, de Fribourg, venait d'être nommé membre correspondant de la Société de chirurgie de France.

Les confrères du nouvel élu lui firent fête et lui adressèrent de légitimes félicitations auxquelles s'associèrent tous les amis et admirateurs de cet excellent chirurgien.

Nécrologie

Vendredi, à La Tour-de-Trême, une foule nombreuse a accompagné à sa dernière demeure M. Emile Boschung, ancien conseiller communal. M. Boschung était âgé de cinquante-quatre ans.

M. Boschung était un éleveur réputé. Il faisait partie du syndicat d'élevage de la race pie-noire, dont il s'occupait avec compétence et dévouement. C'était un excellent citoyen, un conservateur convaincu et un père de famille exemplaire. Il laisse de nombreux enfants, dont sept garçons, qui lui font honneur.

La mort rapide de M. Boschung a soulevé une vive émotion dans la contrée où le défunt était estimé et respecté.

Feu de cheminée

Hier dimanche, à 9 h. 1/4 du matin, à Bourguillon, un feu de cheminée s'est déclaré dans la ferme de M. Gaston von der Weid, occupée par M. Seiboz. Le feu était violent. La section de Bourguillon du bataillon de sapeurs-pompiers de Fribourg a été alarmée. Le feu s'est calmé de lui-même après un ramonage à fond de la cheminée. Deux pompiers sont restés sur place jusqu'à midi, par précaution.

Association

des sacristains de la Suisse romande

On nous écrit:

Sans faire beaucoup de bruit, l'Association des sacristains du diocèse poursuit son travail dans un excellent esprit. Un bon nombre de sacristains ont donné leur adhésion, de Genève, de Lausanne, du Jura bernois et du canton de Fribourg.

Notre évêque, Mgr Besson, a nommé directeur de cette Association M. l'abbé Maurice Schwaller, auxiliaire à Besingen.

L'assemblée générale pour la fondation officielle sera décidée par le comité d'initiative, dans une séance qui aura lieu demain après-midi, mardi, à 2 heures, à l'hôtel des Corporations.

Les sacristains, qui n'auraient pas encore envoyé leur adhésion au groupement, peuvent encore s'inscrire auprès de M. Sturny, sacristain de l'église de Saint-Pierre, à Fribourg.

Retraites pour dames et jeunes filles

En février, auront lieu à Montbarry les retraites suivantes: pour les élèves des écoles ménagères, du 6 au 10 février (prédicateur: le R. Père Bovier); pour dames, du 13 au 17 février (prédicateur: Dom Bonaventure Sodar); pour jeunes filles, au-dessus de 17 ans, du 20 au 24 février (prédicateur: le R. Père Bovier).

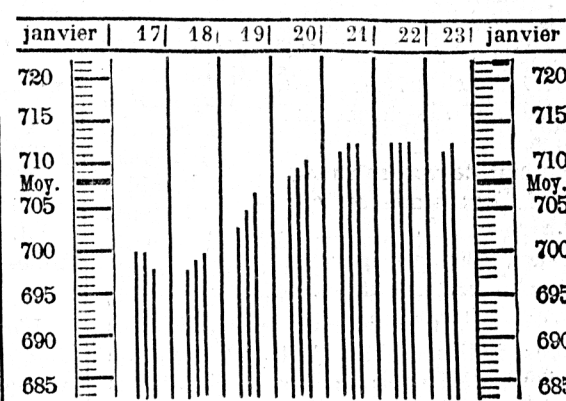
Qu'on veuille bien retenir ces dates, et s'annoncer sans retard à la Direction des retraites, à Montbarry, Le Pâquier (tél. 1). Toute inscription est considérée comme acceptée. Il n'est répondu qu'aux demandes de renseignements.

Au seuil de l'année sainte que le Pape vient de promulguer, il est désirable que de nombreuses personnes profitent du bienfait des exercices spirituels. Pour ceux et celles qui ne peuvent entreprendre le pèlerinage de Rome, ce sera un moyen de répondre aux vœux du Souverain Pontife.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

23 janvier

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

janvier	17	18	19	20	21	22	23	janvier
7 h. m.	-2	-2	-1	-7	-5	-8	-10	7 h. m.
11 h. m.	-1	-2	0	1	-4	-7	-8	11 h. m.
7 h. soir	0	0	0	-3	-6	-7		7 h. soir

CHRONIQUE MUSICALE

Troisième concert d'abonnement

Ce qui frappe d'abord chez M. Arthur Rubinstein, le pianiste distingué qui s'est fait entendre hier, dimanche, au Capitole, c'est une technique magnifique, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la puissance et de la vigueur de son jeu obtenu par un effort combiné du bras et du dos, ou du mécanisme parfaitement régulier des doigts au point de vue de l'intensité et du rythme. Ce qui est plus prodigieux encore, c'est sa faculté de transformer son toucher en produisant une variété de timbres infinis. Contrairement à ce que pensent certains partisans de théories nouvelles, M. Rubinstein estime avec raison qu'une technique irréprochable est la condition primordiale de tout art.

Si nous passons au détail des œuvres exécutées, nous constaterons que pour la *Tocatta en do majeur*, de Bach-Busoni, le distingué pianiste a adopté un jeu extrêmement détaché. Cela a frappé dans l'introduction surtout, où l'on attendait plus de lié dans les registres élevés, ce qui à notre avis est aussi possible à l'orgue. Mais le grand avantage de cette interprétation ne se fait pas attendre. La fugue de cette même toccata se déroule dans une atmosphère de clarté et de précision incomparable.

M. Rubinstein a marqué de sa forte personnalité les œuvres de Debussy inscrites à son programme, au point d'en modifier quelques traits et quelques nuances, pour faire produire à ces œuvres le maximum d'effet. Lui seul pouvait se permettre cette interprétation de virtuose, car son grand talent a donné aux pages du maître français un relief inattendu.

Nawarra, œuvre inachevée d'Albeniz, terminée par Déodat de Séverac, est inférieure à la pièce précédente d'Albeniz, *El Albaicin*, de la suite *Iberia* qui exprime la vie pittoresque des gitanes espagnoles. La *Danse du feu*, de Manuel de Falla, extraite de *L'Amour sorcier*, a été écrite pour orchestre. La transcription qu'en a présentée M. Rubinstein traduisait avec bonheur les timbres de l'orchestre et convenait parfaitement au tempérament de l'artiste.

M. Rubinstein, qui est Polonais, devait se sentir à l'aise en interprétant la musique de Chopin. Autant il avait déployé de virtuosité éblouissante dans les pages de M. de Falla, autant il mit de charme poétique, de finesse et de discrétion dans la première mazurka et dans la berceuse de Chopin. La virtuosité la plus achevée reprit le dessus dans la *Polonaise opus 53*, où M. Rubinstein a donné les célèbres passages d'octaves de la main gauche au moyen d'un vibrato du bras du meilleur effet.

M. Rubinstein, applaudi par un public enthousiasmé, a bien voulu donner en *bis* une étude pour la main gauche, œuvre de jeunesse de Scriabine, qui rappelle un peu les nocturnes de Chopin. H. II.

Radio

Mardi, 24 janvier

Radio-Suisse romande
12 h. 40, gramo-concert. 13 h. 40 (de Genève), informations financières. 15 h. 30 (de Genève), gramo-concert. 16 h. 15 (de Lausanne), intermède de piano. 16 h. 30, pour madame. 18 h. (de Lausanne), « Les champignons », causerie de M. Konrad. 18 h. 30 (de Genève), leçon d'anglais pour grands débutants. 19 h. (de Lausanne), radio-chronique. 19 h. 20 (de Genève), correspondance parlée. 19 h. 30, « Ma disquette », par M. Mooser. 20 h. (de Lausanne), « Pour commémorer l'indépendance vaudoise ». 20 h. 45 (de Genève), soirée de musique de jazz. 22 h. 25 (de Genève), « Les travaux de la Société des nations ».

Radio-Suisse allemande

12 h. 40 (de Zurich), concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. (de Berne), cinquième concert symphonique de la Société de musique bernoise.

Stations étrangères

Munich, 21 h. 45, concert de violoncelle, par M. Feuermann. Hambourg, 19 h. 30, concert d'orchestre à vent. Londres national, 20 h. 20,

concert par fanfare militaire. Vienne, 20 h., concert populaire. Strasbourg, 21 h. 30, concert d'orchestre. Milan, Turin, 17 h., concert de musique de chambre.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

10 janvier. — Bertschy Lina, fille d'Alphonse, agriculteur, de et à Guin, et de Catherine née Zosso.

11 janvier. — Aeby Roger, fils d'Ernest, manoeuvre, de Chevrières, et de Salomé née Lauper, Plancher Supérieure, 209.

14 janvier. — Biemann Michel, fils de Louis, employé de chemin de fer, de Fribourg, et de Marie-Thérèse, née Rossier, Criblet, 4. Wanger Francis, fils d'Oscar, chimiste, de Baden (Argovie), et de Marie-Louise née Clément, boulevard de Péroles, 20.

Marion René, fils d'Alfred, agriculteur, des Friques, et de Léa née Bardet, domiciliés à Villars-le-Grand.

15 janvier. — Rey Irma, fille d'Henri, agriculteur, de Massonnens, et d'Angèle née Gobet, domiciliés au Châtelard.

Eltschinger Robert, fils de Lucien, manoeuvre, de Zumholz, et de Marie née Thurlingue, domiciliés à La Corbaz.

16 janvier. — Duc Denise, fille de Joseph, électricien, de Savièse (Valais), et de Régina née Progin, rue de la Préfecture, 193.

Heimo Jean, fils de Louis, manoeuvre, de Fribourg, et de Marthe née Vonlanthen, Plancher Supérieure, 252.

Rossier Marie-Thérèse, fille de Léon, magasinier, de Mannens, et de Suzanne née Zeltner, impasse des Rosiers, 15.

Bulliard Blanche, fille d'Arthur, maçon, de Matran, et de Marie née Zieffe, domiciliés à Corpataux.

Page Guy, fils de Louis, professeur, de Châttonnaye, et de Maria née Sallin, domiciliés à Romont.

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 21 janvier : Œufs, la douzaine, 1 fr. 70. Pommes de terre, les 5 litres, 50-60 c. Choux, la pièce, 10-50 c. Choux-fleurs, la pièce, 70 c.-1 fr. 30. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-25 c. Epinards, la portion, 20 c. Chicorée, la tête, 20-50 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 25-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-20 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 60 c. Cresson, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 70 c.-1 fr. Poires (diverses sortes), 90 c.-1 fr. 20. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-20 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 30 c. Châtaignes, le kilo, 60-90 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 20. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 40. Fromage d'Emmental, le demi-kilo, 1 fr. 35-1 fr. 45. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 30-1 fr. 40. Fromage maigre, le demi-kilo, 50-60 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 80 c.-1 fr. 40. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 70. Porc fumé, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. Lard, le demi-kilo, 1 fr.-1 fr. 80. Veau, le demi-kilo, 80 c.-1 fr. 80. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 30-1 fr. 70. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Madame J. Esseiva, Mesdemoiselles Edith et Jacqueline Esseiva, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du grand deuil qui les a frappées, expriment tous leurs remerciements et leur vive reconnaissance à la Société suisse des pharmaciens, à la Société fribourgeoise de pharmacie, à la Société de tir de la ville, au Club alpin, au Cercle catholique, au groupe des tireurs du bataillon de Wattenwyl, à Berne, et au groupe des tireurs de Neuenegg, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

†

Les enfants et petits-enfants de M. Claude Aebischer, ainsi que les familles parentes et alliées, à Fribourg, Genève et Paris, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Claude AEBISCHER
retraité des E. E. F.

leur cher père, beau-père, grand-père, oncle, cousin et parent, décédé à Fribourg, à l'âge de 81 ans, après une longue maladie, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu mardi, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Jean.

Départ du domicile mortuaire : Plancher Supérieure, 208, à 8 h. 20.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Le Football-Club Central

fait part du décès de

Monsieur Claude AEBISCHER
père de ses membres dévoués
Martin, Vincent, Charles et Joseph

Les membres sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu mardi, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Jean.

†

L' « Avenir »,

société de secours en cas de maladie

fait part du décès de

Monsieur Claude-Martin Aebischer
membre actif

L'office d'enterrement aura lieu demain, mardi, à l'église de Saint-Jean, à 8 h. 1/2.
Domicile mortuaire : Plancher Supérieure.

†

Monsieur Rodolphe Stempfel-Nidegger, ses enfants et petits-enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, font part du décès de

Monsieur Jean STEMPFEL

décédé le 21 janvier, après une longue maladie.
L'office d'enterrement aura lieu mardi, 24 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Maurice.

Départ du domicile mortuaire : rue de la Samaritaine, 118, à 8 h. 1/4.

CINEMA ROYAL

Ce soir, dernière représentation du grand film PARAMOUNT

MAQUILLAGE

Dès demain : reprise de la grande opérette UFA

LE VAINQUEUR
avec
JEAN MURAT KATE de NAGY
Tarif réduit
Tél. 7.14

Appartements à louer

pour le 25 juillet, 4 et 5 pièces, tout confort. S'adresser à J. Curty, gérant, Péroles, 23.

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30,
Dernière représentation de

La fleur d'oranger

avec
René Lefèvre et André Lefaur

Demain, mardi, à 20 h. 30

Les ÉTATS-UNIS d'EUROPE

Conférence en français
par EMILE LUDWIG

Places de 1.10 à 3.30.

Location ouverte

Pour votre LITERIE

adressez-vous à la maison de confiance
chez Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir 8,
Fribourg. Tél. 7.63. 2-10

Forêt de Bellaux

L'Etat de Fribourg vendra aux enchères publiques, **lundi, 30 janvier**, les lots suivants :
20 moules foyard,
15 moules sapin,
2500 fagets refendus et chignons,
50 m³ de charpentes et billons.
Rendez-vous des miseurs, à 9 h. 1/2, à la cabane. 10281
L'inspect. des forêts du II^{ème} arrondissement :
J. Darbellay.

On demande à louer

pour tout de suite ou pour le 25 juillet, maison ou appartement de 6 pièces avec dépendances. Confort moderne.

Offres par écrit avec conditions sous chiffres P 10251 F, à Publicitas, Fribourg.

DEUTSCHE VORTRAGSGESELLSCHAFT
Montag, den 23. Januar, abends 8 1/4 Uhr
im Saal des Café des Merciers
Dr Leonhard Weber, Universitätsprofessor,
Freiburg

« Aus dem Reich und Reichthum der Edelsteine »

(Darbietung einer Sammlung in natura)
Eintritt für Mitglieder frei, Nichtmitglieder Fr. 1.—

Vente juridique d'immeubles

Unique enchère

Mardi, 24 janvier 1933, à 13 heures, au buffet de la Gare, à Chénens, l'Office vendra les immeubles art. 9, 20, 10, 11, 21, 12, 13, 14, 15a, 15b, 19b, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 33, 34ba, 38, 430, 434, 780c, 781, 412, 34bb, 40a, 40b, comprenant : habitation, 2 caves, grange, écurie, remise, assots, four, champ, pré et jardin de 47509 mètres. Taxe cadastrale Fr. 38.417.— 15835

Ces immeubles seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

Office des faillites de la Sarine.



Double tâche

Les charges qui incombent à la femme d'aujourd'hui sont pour elle une perpétuelle préoccupation.

Les soucis du ménage, les devoirs maternels et souvent aussi des obligations professionnelles l'accablent de bonne heure le matin jusque tard le soir. Ce sont surtout les devoirs maternels qui affectent sa santé!

Pourtant, c'est de la santé de la mère que dépend le bonheur de la famille. Lorsqu'elle est malade, tous en souffrent. Est-elle surmenée, qu'elle disparaît le bien-être au sein du foyer! C'est à ce moment-là qu'on s'aperçoit combien il est important de prévenir la défaillance, en prenant un aliment de soutien comme l'Ovomaltine.

L'Ovomaltine est une association des aliments les plus substantiels: malt, lait, œufs, sous une forme concentrée et légère. Elle passe immédiatement dans le sang et répare sur-le-champ l'insure des forces.

Le matin au petit déjeuner et le soir avant d'aller se coucher, une tasse

OVOMALTINE
veille sur vos forces.

En vente partout en boîtes à frs 2.— et frs 3.60
Dr A. WANDER S. A., BERNE

B 153

Du feu sous les cendres

par Andrée VERTIOL

Mlle Madeleine dit qu'elle se réjouissait de revoir Jean Forçès... un garçon vraiment bien intelligent.

— Intelligent ! Oh ! il l'est, affirma Mme de Saint-Fal, très spécialisée dans son métier, par exemple, ambitieux aussi, prétendant, je le crois, jouer un rôle dans sa petite patrie !

— Tout le contraire de votre mari, alors, ma chère, remarqua la vieille fille... Est-il assez simple, assez modeste, lui... ?

— Trop, décida Yveline. Monsieur Forçès a raison de vouloir arriver... Je l'approuve, l'ambition est un utile levier dans la carrière d'un homme.

— Et le point de vue spirituel, qu'en fais-tu, mon enfant ? Dieu aime les humbles, fit doucement remarquer Mlle Madeleine.

— Pas moi, rétorqua la rebelle.

— Yveline !... protesta la vieille fille, suffoquée par cette affirmation catégorique, tandis que Mme de Saint-Fal riait en disant :

— Ah ! cette petite, toujours la même... Au moins, celle-là ne cache pas ce qu'elle pense ; c'est comme Forçès, il est aussi franc que loyal et incapable de transiger avec sa conscience, je vous prie de le croire... Ah ! les voilà tous deux, le maître et l'élève... pas trop en retard, pour une fois ! Allons vers la table du déjeuner sans aucun protocole, n'est-ce pas, chères amies ?

Ces dames rejoignirent dans le vestibule le docteur, un vieillard de haute taille, infiniment

amène et courtois, et ce Jean Forçès, d'aspect jeune, robuste, avec un visage énergique au front découvert, au menton volontaire, aux yeux brun clair et scrutateurs, regardant bien en face, d'un air d'intelligence et d'autorité qui en imposait tout de suite.

Une fois de plus, la bienveillante Madeleine constata tout cela, mais autre chose retint son attention : l'attitude de sa nièce...

Celle-ci, rejetant tout de suite son masque de froideur habituelle, se montrait brillante, originale, affable même...

Durant tout le repas, l'entretien ne languit point ; habilement, la jeune fille sut le maintenir sur des sujets susceptibles de plaire particulièrement au vieux docteur et à l'interne.

Elle vanta les progrès de la chirurgie, dont Forçès était un disciple fervent, les merveilleuses méthodes pasteurienques qui permettaient de lutter efficacement contre les terribles maladies qui ont nom la rage, la diphtérie, le typhus... Elle cita certains spécialistes en renom, s'enthousiasma sur de récentes découvertes...

Mlle Durfort, étonnée des connaissances dont sa nièce faisait preuve, se demandait où elle puisait une science qu'elle ne lui avait jamais vu cultiver... puis, à quelle fin se mettait-elle ainsi en frais ? La fine Mme de Saint-Fal eut tôt fait de le deviner et, satisfaite, elle pensa tout de suite à arranger un mariage. Visiblement, le jeune interne prenait goût au jeu.

Il devinait les desirs de sa protectrice, et, vraiment, plus admirateur des qualités de l'esprit que des charmes purement physiques, il trouvait intéressante la châtelaine de la

Geneviève et appréciait pratiquement la manière dont une femme de ce genre pourrait, avec sa fortune et son esprit, l'aider dans sa carrière, ne fût-ce que pour monter cette clinique régionale dont il rêvait et qu'il désirait luxueuse, confortable, munie des dernières découvertes de la science moderne...

Chose étrange, Yveline était en beauté ce jour-là.

Pour effacer la trace de ses larmes et de ses insomnies, elle avait mis de la poudre sur son visage animé, et comme son deuil était fini, sa robe de toile de soie rose (ô ironie !) lui seyait à merveille et relevait son teint de brune, ses yeux brillaient et son sourire, fréquent ce jour-là, découvrait ses dents magnifiques.

— Savez-vous, madame, que votre jeune parente est devenue presque jolie ? remarqua Jean Forçès, lorsque Mlle Durfort furent reparties.

— Elle était aujourd'hui très à son avantage, appuya la bonne dame, et certainement poussée par le désir de faire votre conquête...

— Vous croyez, madame ?... Peut-être la solitude commence-t-elle à peser à cette indépendante.

— C'est possible, et puis je suis persuadée, mon cher enfant, que vous lui plaisez : tout le temps du déjeuner, j'ai été hantée par cette pensée que vous étiez bien fait pour satisfaire ses justes ambitions et contenter ses goûts... Si le projet continue à vous intéresser, je crois qu'il ne tiendra qu'à vous...

Tandis que la conversation continuait sur ce ton entre Mme de Saint-Fal et son protégé, Yveline, assise en face de sa tante, dans l'étroit

wagon du petit train, qui, tout en soufflant et crachant des escarbilles noires, gravissait péniblement les côtes et dévalait rapidement les descentes, Yveline demeurait silencieuse, regardant distraitemment le paysage qui se déroulait devant son regard redevenu morne.

Combien ses pensées étaient loin de ce décor sauvage fait de gorges profondes, de collines boisées, ou bien tapissées de bruyères violettes avec, de-ci de-là, des champs étroits, des prairies escarpées où, sous l'herbe reverdie, perce souvent le roc !

Un ruisseau bavard, la Sainte-Bonnette — tout près de la voie — roula d'abord une onde claire, sur des galets noirâtres, à l'ombre d'aunes en berceaux, pour se glisser, quelques pas plus loin, sous de vieux ponts en dos d'âne...

Panoramas familiers que Mlle Madeleine contemplait aussi sans les voir, toute à l'inquiétude que lui donnait le mutisme de sa nièce.

Celle-ci, en effet, cessant de se contraindre, montrait un front soucieux et gardait au coin des lèvres un pli de désenchantement amer.

« Chère enfant, qu'as-tu donc ?... pensait la vieille fille... Pauvre âme murée, quel nouveau tourment l'accable ?... Comme je voudrais savoir les mots qui consolent et apaisent... Mais je n'ose même pas l'interroger, tant j'ai peur d'ajouter à ta peine !... »

Cependant, après avoir traversé un tunnel, le petit train suivait une gorge étroite avant de s'engager dans les longues prairies marécageuses qui précèdent directement Saint-Chamand.

Alors Mlle Durfort osa un appel suppliant : — Ma petite Yveline, pourquoi sembles-tu si triste ? osa-t-elle demander.

La jeune fille se redressa et se recomposant un visage calme :

— Je n'ai rien, ma tante. Aurais-je quelque chose que ce ne serait ni l'heure, ni le lieu d'en faire la confidence... ?

— Nous sommes seules... Personne ne nous entend... Avoue-le moi, tu songes à prendre en de mauvaises conditions une décision très grave... ?

— J'admire votre perspicacité, tante Made... Et quand ce serait... Si, répondant au plus cher de vos desirs, je me décidais à me marier et choisissais ce Jean Forçès dont vous pensez le plus grand bien, où trouveriez-vous un sujet d'alarmes ?... Changez-vous si facilement de manière de voir ?... ?

— Je ne change point... je maintiens mon jugement sur ce jeune homme, mais toi, peux-tu m'assurer que tu l'épouserai poussée par la sympathie qu'il t'inspire ?

— Mon Dieu, pourquoi donc pas ?... Sympathie ?... le mot est assez vague pour que je puisse répondre : oui ! Le protégé des Saint-Fal ne me déplaît point... Je l'admire même jusqu'à un certain point... et me sentirais le courage d'être pour lui une compagne fidèle, dévouée.

— Aimante ?... ?

La jeune fille eut un rire douloureux. — Vous m'en demandez beaucoup ! Suffisamment à son gré, j'en suis sûre... Jean Forçès n'est point un sentimental... Pauvre tante Made ! Il est comme moi, très pratique et un peu froid. Il se contenterait de la bonne associée que je serais pour lui... Avec le temps nous nous attacherions l'un à l'autre...

(A suivre.)

Heilo Cassoulet

Lenzbourg

Lancé il y a une vingtaine d'années comme „Nouveauté Lenzbourg“, les HARCICOTS CASSOULET HERO sont devenus dès lors un véritable plat populaire. En dépit de nombreuses imitations, les HARCICOTS CASSOULET HERO, aujourd'hui encore, restent imbattables comme succulence et haute valeur nutritive, grâce à leur préparation culinaire particulièrement riche et soignée. Il suffit de faire chauffer la boîte fermée durant 15 minutes dans de l'eau bouillante pour obtenir en peu de temps un repas savoureux et bon marché.

forte baisse!

1/2 boîte	50
boîte	80
1/2 boîte	70
boîte	125

Grandes mises de détail et chédail à NONAN, près Matran

Le mercredi, 25 janvier, dès 10 h. du matin, mise de : 30 vaches, 17 génisses (5 portantes), 2 taureaux de 16 et 18 mois; détail pie-rouge, primé en 1^{re} classe et en grande partie avec marque laitière. 5 chevaux, porcs.

Judi, 26 janvier, dès 9 h. 1/2 du matin, mise de chédail : tracteur Fordson avec appareil à faucher, charrue réversible, charrue trisocs et herse à disque; diverses charrues, herse buttoirs, scarificateur, rouleau, sarclours; semoirs, à graines « Sack », à trèfle, à engrais; faucheuse « Hercules », faneuse, râteau-fane, râteleuse, chargeuse, moissonneuse-javelouse; presseur à fruits; arracheuse de pommes de terre, trieur à pommes de terre; 6 chars à pont, 2 à purin, voitures diverses, traîneaux; luges; harnais pour chevaux et bœufs, selles et brides, couvertures; bascules; bois de charonnage et tout l'outillage d'une grande ferme.

Terme pour le paiement. L'exposant : J. de Reynold.

Vente juridique d'immeubles

(2^{mes} enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, à son bureau, le 26 janvier 1933, à 15 heures, un domaine d'environ 80 poses (6 poses de bois), domaine situé à Grenilles. 10252

Bonne à tout faire

Bonne à tout faire, sachant également faire une cuisine soignée, est demandée tout de suite, pour un ménage de 2 personnes. Bons soins, vie tranquille. Préférence pour personne d'un certain âge. — Ecrire en joignant copies de certificats et photographie à Karl Simon, Vaduz, près de Buchs. 13192

Postiches

soit : perruques, nattes, chignons, etc.

Adressez-vous en toute confiance au

SPECIALISTE
Louis Mœhr
posticheur

Fribourg, 56, rue des Alpes (à côté de l'Aigle-Noir).

COLLABORATEUR capable, disposant d'un bureau ou d'une salle de réception, est demandé. Se présenter à Kessler, hôtel Croix-Blanche, mardi, le 24 janvier, de 9 à 11 h. — Condition : connaissance de la langue allemande. 5295

A LOUER

vis-à-vis de la gare, p. le 25 juillet 1933.

l'appartement

occupé actuellement par M. le Dr Perrier. 10223
S'adresser : Grande Pharmacie Centrale.

A VENDRE

en de bonnes mains seulement un beau gros

CHIEN

convenant très bien pour particuliers. A la même adresse, un griffon allemand, poil dur, âgé de 2 mois 1/2. S'adresser sous No 19, au bureau des annonces des « Friburger Nachrichten », Place du Thélou, Fribourg.

Le nouveau camion

Fordson

3 tonnes est livrable tout de suite chez DALER Frères, Garage du Capitole. 51-3
Spécialité de ponts basculants des 3 côtés.

Spécialiste

pour la pose et la réparation de tous

LINOLEUMS

est à votre disposition, à prix favorables.

S. A

Lino-Tapis-Meubles
Av. des Alpes, Fribourg.

FERME

A LOUER, pour cause imprévue, pour le 15 mars 1933, 2 km. de Lucerne. Grand verger de 45 poses. 30501

Faire offres au bureau d'affaires Franz Renner, Alpenstrasse, 9, Lucerne (tél. 23.853).

A LOUER

pour le 25 juillet, à Gambach, APPARTEMENTS, 4 pièces et dépendances. Tout confort, véranda vitrée et jardin. 10266
S'adresser : M^{me} Charles Bossy, Pérolles, 20.

MAZOUT

Etant donné que nous n'avons pas voulu suivre la hausse imposée par les trusts Shell, Standard et B. P., ces compagnies nous ont boycotté; malgré cela

NOUS CONTINUONS

A LIVRER LE MAZOUT PAR N'IMPORTE QUELLE QUANTITÉ AUX MEILLEURES CONDITIONS DE PRIX ET DE QUALITÉ.

Nombreuses références de 1^{er} ordre

GARAGE DES CHARMETTES, S.A. Fribourg

Tél. 1500 et 1501

FRIBOURG — THÉÂTRE LIVIO

Mardi 24 janvier, à 20 h. 30

OPÉRETTE VIENNOISE KRASENSKY

Une seule représentation de

„Die Zirkusprinzessin“

(La princesse du cirque)

Grande opérette en trois actes de E. Kalman

Prix des places : de Fr. 1.50 à 5.— (impôt en plus). — Location : Magasin de musique

L. von der Weid. 10210

Représentant

sérieux, intrigant, est demandé pour le placement d'un article breveté, indispensable dans tous les ménages. Forte commission.

Faire offres sous chiffres P 2088 C, à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

10233

Garage GREMAUD

BULLE

demande garagiste ou jeune homme sérieux et actif pouvant s'occuper de la vente de voitures Peugeot, pour Fribourg et environs.

Faire offres par écrit ou se présenter.

10233

malaga et Porto

authentiques et de qualité 77-3

MAISON JOS. BASERBA, FRIBOURG.

Un moyen puissant

qui joue un rôle de premier plan dans la reconstruction économique est à votre disposition, c'est le

CATALOGUE OFFICIEL DE LA FOIRE SUISSE DE BALE 1933

Tout commerçant a confiance en lui! Ne désirez-vous pas tirer profit d'une confiance, dont nous avons tous tant besoin aujourd'hui? Ne négligez donc pas de vous servir pour votre propagande du Catalogue Officiel de la Foire Suisse 1933. Vous en profiterez durant une année entière. Réservez-vous au plus vite un emplacement favorable et adressez-vous à

PUBLICITAS

Fribourg

Régie des annonces du Catalogue Officiel de la Foire Suisse 1933.

A REMETTRE à VEVEY

tout de suite ou date à convenir et dans de bonnes conditions 752-1 L

MAGASIN de MODES

bien placé et marchant bien. — Pour tous renseignements, s'adresser à A. JORDAN, agent d'aff.

10270

Couture

Dames et enfants. Travail soigné. Prix modérés. Adèle Chavallaz, BEL-FAUX. 40074

On cherche

A LOUER

petit local, pouvant servir comme magasin. Grand rue préférée. Offres sous chiffres P 10280 F, à Publicitas, Fribourg.

10280

Planches de St-Christophe

Librairies catholiques 130, Place Saint-Nicolas, et Pérolles, 38

FRIBOURG

A vendre

quelques 10248

VACHES

portantes ou vèlées, chez Savary Raymond, à Corserey.

ou GÉNISSES

10248

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

Hygiène du visage

Massages et tous soins de beauté. Traitements spéciaux contre les impuretés du teint. Pulvérisation.

M^{lle} M. EMMENEGGER

diplômée

de l'Ecole supérieure des Etats-Unis à Paris.

Rue du Temple, 1 Téléphone 1060

Mites dans vos meubles ???

Destruction radicale par gazage, sans démonter le rembourrage.

Appareil spécial chez 2-9

Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir, 8, Fribourg. Tél. 7.63.

A LOUER

pour époque à convenir, appartement confortable, 4 pièces. — Offres et prix à J. Braichet, fonctionnaire postal, La Chaux-de-Fonds.

10284

A vendre

quelques 10248

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

A LOUER

pour 25 juillet, à la rue Saint-Pierre, appartement de 4 chambres, cuisine, chambre de bain installée, chambre de bonne. Chauffage central et eau chaude comprise. S'adresser sous chiffres P 10284 F, à Publicitas, Fribourg.

10284

TAXI

Baromètre-Jura

20 ct. par personne

Minimum

Fr. 1.— la course

Club Patinage.

Boulangier

solvable

cherche à reprendre, d. le canton, bonne boulangerie, bien située.

Faire offres écrites à Publicitas, Bulle, sous P 1109 B.

A VENDRE

Camion UNIC

modèle 1927, 10 C.V.

charge utile : 2000 kg., révisé à neuf, peinture neuve, pneumatique.

S'adresser : Garage GREMAUD, Bulle. 10288

Peugeot

6 cyl., 12 HP

A VENDRE

à très bas prix, voiture en parfait état sur tous les points. 1099 B

S'adresser : Garage GREMAUD, BULLE.

FORD

8 cylindres, la voiture de tourisme la plus rapide actuellement sur le marché. Avant de discuter, demandez à la conduire vous-même chez les agents généraux DALER Frères, garage du Capitole. 51-2

A céder

dans chef-lieu de district PETIT GARAGE AVEC OUTILLAGE.

S'adresser à Banque REICHLEN & C^{ie}, BULLE (Service des Gérances).

A VENDRE

2 FOURNEAUX en très bon état.

S'adresser au café Richemont.

A LOUER

pour le 1^{er} février 1933, à Cressier-s-Morat, maison d'habitation, avec logement de 3 chambres, cuisine, cave, galetas et 2 jardins. 10184

S'adresser à HAYOZ Henri, chef de gare.



Quelques avantages de notre

LIQUIDATION partielle

- | | |
|---|-----------|
| Chaussures de travail, hommes et dames | Fr. 11.80 |
| Chaussures de sport, hommes et dames | » 13.80 |
| Souliers patin, dames | » 15.80 |
| Souliers de ski, hommes et dames | » 19.50 |
| Souliers bas, noirs ou couleur, dames | » 8.80 |
| Souliers bas, noirs ou couleur, messieurs | » 9.80 |

KURTH Fribourg

51, rue de Lausanne

Envois contre remboursement partout.

Tout article ne convenant pas sera échangé franco

Grande vente au rabais

COUPONS LINOLÉUM

tous genres et dimensions

Carpettes - Congoléum - Seu d'or

qualité garantie

- | | |
|---------------------------------|------|
| taille 183 × 275 cm. soldée Fr. | 25.— |
| taille 230 × 275 cm. soldée Fr. | 35.— |
| taille 275 × 320 cm. soldée Fr. | 55.— |
| taille 275 × 366 cm. soldée Fr. | 60.— |

Marcel CHIFFELLE

31, rue de Romont, FRIBOURG